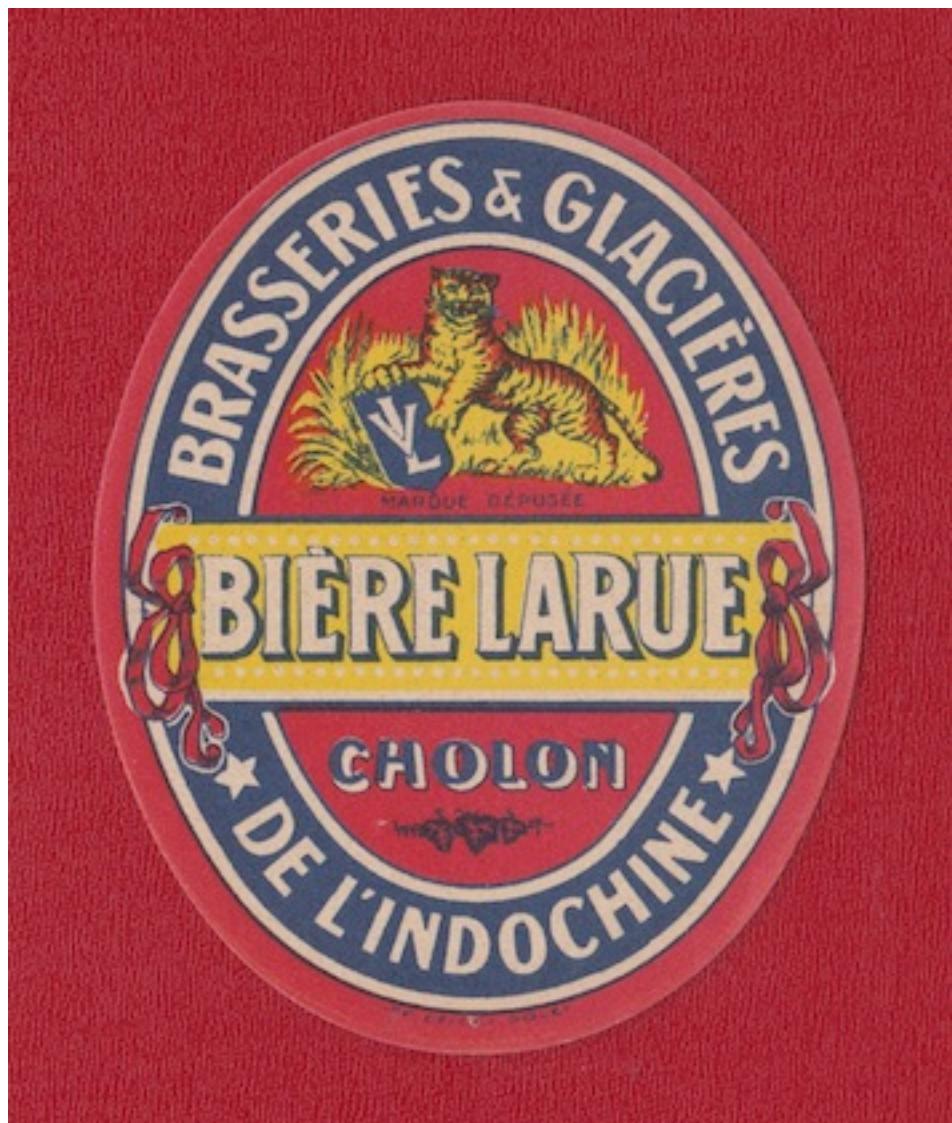


Publié le 27 avril 2014.
Dernière modification : 9 décembre 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE (1927-1975)



[Coll. Olivier Galand](#)
Sous-bock : bière Larue

Société anon., 12 septembre 1927
Suite des Éts Larue en [Cochinchine](#) et au [Tonkin](#).

Étienne DENIS junior (1889-1962)
par Louis CAUBET, capitaine de vaisseau (honoraire)

(*Hommes et destins. Dictionnaire biographique d'outre-mer*, t. 6)

Il fait la connaissance de M. Palanque avec qui il crée les Brasseries et glacières de l'Indochine dont, fondateur, il restera le président pendant trente-cinq années jusqu'à sa mort.

Louis Camille PALANQUE, vice-président

Né à Toulon, le 14 janvier 1889.

Fils de Lambert Adolphe Palanque, coiffeur, et de Joséphine Élisa Larue (Toulon, 6 mars 1858-Toulon, 22 février 1941), sœur des frères [Victor et Gabriel Larue](#), des glacières.

Frère cadet de Victor Joseph, agent des Douanes et Régies de l'Indo-Chine, associé de la [CIFFIC](#).

Marié à Saïgon, le 10 avril 1919 avec Jeanne Esther Joséphine Matabon (Barjols, Var, 16 août 1901), fille de Marcel Justin Ange Matabon, commis du commissariat de la marine, et de Julie Berthe Bernazaud. Dont :

— Rose Marcelle Thérèse (Hanoï, 2 août 1920-Monaco, 6 juillet 2013)(Mme Jean Pierre Chatelin, puis Mme Guy Adolphe René Mettey) ;

— Michèle (Château de St-Amé par Ramatuelle, Var, 9 mars 1933).

Ajusteur.

Engagé volontaire pour trois ans à Toulon, le 3 mars 1909, à la 7^e compagnie d'ouvriers d'artillerie.

Mobilisé le 2 août 1914. En sursis d'appel (1^{er} avril 1915). Incorporé au Tonkin le 15 avril 1916. Passé à l'intérieur le 24 nov. 1916. Campagne d'Orient (3 mai 1917-16 avril 1918). Rapatrié le 23 novembre 1918.

Directeur de la [glacière Larue](#) de Hanoï (1920-1923).

Bénéficiaire d'une [plantation d'ancien combattant](#) de 54 ha. au village de Binhchanh (août 1927).

Administrateur de la [Société indochinoise pour les eaux et électricité en Annam](#) (oct. 1928),

Président de la [Société foncière saïgonnaise](#) (nov. 1928).

Actionnaire des [Vitaliments coloniaux](#) (1934).

Porté sur la [liste des électeurs agricoles de la Cochinchine](#) (1935).

Propriétaire des [plantations 139 à Thudaumot et 594 à Giadinh](#).

Acquéreur de la [plantation Balencie-Norre](#) de Phu-hoà.

Administrateur de la [Compagnie immobilière et foncière France-Indochine](#) du [Crédit foncier de l'Indochine](#) (1937),

de la [Société d'équipement électrique et mécanique pour l'Union française](#) (1952),

de la [Société agricole de Thanh-Tuy-Ha](#) (vers 1952)

et des [Brasseries du Cameroun](#) (vers 1952).

Conseiller colonial (1939-1945).

Membre de la [Société des courses de Saïgon](#).

Chevalier du Dragon d'Annam (oct. 1940).

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE (Revue générale du froid, août-septembre 1927)

Les anciens Établissements Larue frères, qui se constituent en société anonyme, sous le nom de Brasseries et glacières de l'Indochine, viennent de décider la modernisation et l'extension de leurs divers établissements de notre colonie d'Extrême-Orient.

Ils vont installer à Saïgon deux compresseurs frigorifiques Sulzer de 325.000 frigories chacun, entraînés par deux moteurs Diesel Sulzer de 215 ch. Ces unités doivent assurer une fabrication quotidienne de 50 tonnes de glace.

L'usine de Pnom-Penh va recevoir deux compresseurs frigorifiques Sulzer de 92.000 frigories chacun, entraînés par deux moteurs Diesel Sulzer de 100 ch. Cette usine pourra ainsi assurer une production quotidienne de 12 tonnes de glace.

La ville de Mytho, enfin, va être dotée d'une fabrique de glace identique à celle de Pnom-Penh. Cette importante région rizicole du delta du Mékong, qui se trouvait à cet égard singulièrement défavorisée jusqu'à ce jour, va ainsi être dotée d'un nouvel élément de bien-être.

L'ensemble de ces installations a été confié à la Compagnie de construction mécanique procédés Sulzer, qui en assure l'entièvre exécution dans ses usines de Saint-Denis (Seine).

D'autre part, les Anciens Établissements Brissonneau et Lotz, qui possèdent la licence exclusive de construction du matériel frigorifique de la Société genevoise d'instruments de physique (marque S. I. P.), exécutent actuellement, dans leurs ateliers de Nantes, deux installations complètes de glacières de 13 tonnes en 24 heures, qui leur ont été commandées par les mêmes Brasseries et glacières d'Indochine, et qui sont destinées à remplacer les anciennes installations de cette société à Haïphong et à Hanoï.

En résumé, grâce à ces nouvelles installations, les Brasseries et glacières de l'Indochine vont pouvoir faire face, d'une façon continue, notamment dans les trois plus grandes villes de ce pays, à la demande des populations européenne et indigène qui font une consommation de glace sans cesse croissante.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 10 octobre 1927 (Saïgon sportif, 14 octobre 1927)

Admissions : sont admis membres du Cercle sous réserve de l'affichage :

Au titre de membres actifs :

Schmitt, René, Brasseries et glacières de l'Indochine, présenté par MM. Bienabe et Pignon.

Notre carnet financier (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1927)

Les Brasseries et glacières de l'Indochine appellent les trois derniers quarts restant à verser sur les actions de numéraire.

LES SOCIÉTÉS NOUVELLES
BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
(V. LARUE)
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 novembre 1927)

Nous avons été les premiers, le 1^{er} novembre 1926, à annoncer la création probable de la Société des Brasseries et Glacières de l'Indochine, puissante société destinée à succéder à la veille maison V. Larue pour l'exploitation de ses usines de fabrication de glace et de bière.

Cette société a été définitivement fondée le 11 septembre dernier à Saïgon. En voici les principales caractéristiques :

Créée sous la législation indochinoise pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années, la Société des Brasseries et Glacières de l'Indochine a son siège social à Saïgon, 6, rue Paul-Blanchy.

Les apporteurs, M. Louis Palanque, l'industriel bien connu, et M^{me} G. Philippe-Filaine, née G. C. Virot¹, cèdent à la nouvelle société le fonds de commerce des Brasseries et Glacières, comprenant :

Six immeubles importants, sis respectivement à Saïgon (2.967 mq.), à Cholon (12.745 mq.), à Phnom-Penh (2.500 mq.), à Hanoï (1.727 mq.), à Tourane (3.070 mq.), et à Haïphong (3.093 mq.).

Le matériel, les installations, le mobilier se trouvant dans ces immeubles.

L'enseigne, le nom commercial, la clientèle des divers établissements en Indochine.

Les effets de cet apport sont reportés rétroactivement au 1^{er} juin 1927 de sorte que la société nouvelle profitera de tous les bénéfices pouvant avoir été réalisés depuis cette date.

La rémunération des apports a été fixée comme suit :

1°) à M. Palanque : 750.000 piastres en 37.500 actions de 20 piastres chacune ; plus 15.000 parts de fondateur ;

2°) à M^{me} Filaine 250.000 piastres en 12.500 actions de 20 piastres ; plus 5.000 parts de fondateur.

Comme l'on voit, il n'est remis aux apporteurs aucune somme en espèces. De plus, on peut dire que la rémunération indiquée ci-dessus est extrêmement modérée, les seuls immeubles apportés représentant avec leur contenu, une valeur au moins égale à un million et demi de piastres.

Le capital social a été fixé, comme dit plus haut, à 1.500.000 piastres, et divisé en 75.000 actions de 20 piastres. 50.000 de ces actions ont été remises aux apporteurs, et le reste, soit 25.000 actions ou p. 500.000, a été souscrit contre numéraire.

Il n'y a cependant eu aucune émission publique d'actions, la Cie indochinoise d'équipement industriel, filiale, comme l'on sait, de la maison Denis frères, ayant souscrit la quasi totalité des actions de numéraire.

Le conseil d'administration est, dès maintenant, autorisé à augmenter le capital jusqu'à concurrence de p. 1.750.000 dans des conditions à déterminer.

.....
La Cie indochinoise d'équipement industriel a reçu 10.000 parts.

.....
Les bénéfices nets annuels seront répartis de la manière suivante : premier dividende aux actions, sous forme d'un intérêt de 7 % ; puis le solde, après prélèvement de 10 %

¹ Gabrielle Claire Victoire Virot : mariée le 22 décembre 1919, à Toulon, avec Gaston Filaine (ci-dessous)(Rens. : Alain Warmé).

pour le conseil d'administration, distribué à raison de 75 % aux actions et 25 % aux parts.

La première assemblée, après vérification, a reconnu sincère et véritable la déclaration notariée de souscription et de versement du capital de numéraire, faite par M. Boudon aux noms de MM. L. Palanque et G. Filaine² et de Cie indochinoise d'équipement industriel. Elle a nommé comme commissaires aux apports MM. Thieullet, Pulby et Vergnac.

La seconde assemblée, tenue dans les délais légaux, a, après lecture des rapports des commissaires, approuvé les apports faits et leur rémunération. Elle a approuvé les statuts de la nouvelle société, et a déclaré cette dernière définitivement constituée. Elle a nommé comme premiers administrateurs MM. R. Gaston Dreyfus et Cie [banque à Paris, adm. Brasseries du Maroc], Édouard de Laboulaye [Banque de l'Indochine], Jean Le Bret³, Louis Palanque, Marius Pardinel⁴, et la Compagnie indochinoise d'équipement industriel [Denis frères], pour une durée de six années. MM. Lepervanche et Kieffer ont été désignés comme commissaires aux comptes.

La nouvelle Société des Brasseries et Glacières de l'Indochine semble se présenter sous les auspices les plus favorables. Reprenant la suite d'une exploitation déjà ancienne et ayant toujours donné des bénéfices très importants, elle paraît appelée à une existence très prospère. Ses moyens financiers personnels, joints à ceux des maisons importantes auxquelles elle se trouve alliée, lui permettront de venir à bout, sans difficultés, des concurrences éventuelles. Son capital, relativement peu élevé, permettra le paiement de dividendes intéressants.

Il y a tout lieu de croire que si les actions de la Société des Brasseries et Glacières de l'Indochine étaient offertes au public, elles feraient l'objet d'importantes demandes à des cours équivalant à au moins deux fois le pair. Mais il n'est pas question pour le moment d'introduction de ces titres sur le marché. (*L'Indochine financière* du jeudi 27 octobre 1927)

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 15 novembre 1927
(*Saïgon sportif*, 18 novembre 1927)

À titre de membres actifs :

Casteran Jacques, Brasseries et Glacières de l'Indochine, présenté par MM. Darrigade et Garance.

BRANCHE TONKINOISE

² Gaston Philippe Filaine (Paris, 3 juillet 1881-Évian, 14 juillet 1957) : carrière dans l'artillerie coloniale (Tonkin, Sénégal, Cochinchine, Cameroun, Maroc...). Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1921. Marié à Gabrielle Claire Victoire Virot (ci-dessus).

³ Jean Le Bret (1871-1947). Beau-frère d'Édouard de Laboulaye, de la Banque de l'Indochine. Ingénieur civil des mines, administrateur des Mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt, commissaire aux comptes de Penarroya, administrateur de Minemet-Indochine, puis administrateur de diverses affaires Denis frères (BGI, SACM-Haïphong, SIPEA...).

⁴ Marius Pardinel : ingénieur ECP. Administrateur des Aciéries nantaises, contrôlées par sa belle-famille (Bauquin). Administrateur des Brasseries du Maroc.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1927)

Sont arrivés à la colonie :
M. Palanque.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1928)

Nous apprenons que la Société des Brasseries et glacières de l'Indochine a été créée à Saïgon au capital de 1.500.000 piastres, divisé en 75.000 actions de 20 piastres dont 50.000 attribuées à M. Louis Palanque et à M^{me} Filaine, née Virot, qui apportent les immeubles, meubles et fonds de commerce de la succession Victor Larue.

Les actions ont droit à un premier dividende de 7 % et à 75 % du solde des bénéfices, 25 % étant répartis entre les 30.000 parts bénéficiaires qui sont créées. 15.000 parts sont attribuées à M. Palanque, 5.000 à M^{me} Filaine et 10.000 à la Compagnie indochinoise d'équipement industriel.

Les premiers administrateurs sont : la Compagnie indochinoise d'équipement industriel, MM. Gaston-Dreyfus et Cie⁵, Édouard de Laboulaye, Jean Le Bret, Louis Palanque et Marius Pardinel.

GRAND CONCOURS DU *MERLE MANDARIN*

Quelle est la plus belle fripouille de l'Indochine ?

12^e NOM : Louis PALANQUE

(*Le Merle mandarin*, 18 janvier 1928)

Ancien garçon coiffe-heure.
S'est consacré ingénieur civil.
Sera certainement fait « chevalier de la Légion d'honneur »
en raison de son amitié avec le jeune Omer Sarraut à qui il a rendu des services
qu'un galant homme n'oublie pas.

Brasserie Hommel

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 janvier 1928)

On sait que la Société des brasseries et glacières de l'Indochine a racheté récemment la majorité des actions de la Brasserie Hommel.

D'autre part, nous apprenons qu'une assemblée générale de la S.B.G.I., tenue à Saïgon le 5 décembre dernier, a nommé M. Hommel administrateur. M. Hommel pourra ainsi apporter au conseil des Brasseries et glacières de l'Indochine, avec sa

⁵ MM. [Gaston-Dreyfus](#) et Cie, banquiers à Paris : fondateur des Brasseries du Maroc (1919).

compétence de spécialiste et son expérience du pays, les ressources d'un esprit d'organisation méticuleux.

Au moment où M. Hommel se prépare à partir en congé, nous joignons à ceux de ses nombreux amis nos meilleurs vœux de bon séjour en France.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1928)

Les Brasseries et glacières de l'Indochine donneraient pour l'exercice écoulé 6 piastres de dividende et le titre serait fin avril introduit au Parquet. Sous toutes réserves.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE
Exercice 1927
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 avril 1928)

.....
La Banque a ... apporté son concours à la constitution de la Société des Brasseries et Glacières de l'Indochine et aux augmentations de capital de la Banque Commerciale Africaine et de la Société Commerciale de l'Ouest-Africain.

GRAND CONCOURS
DU
MERLE MANDARIN

Quelle est la plus belle fripouille de l'Indochine ?
(*Le Merle mandarin*, 20 avril 1928)

En feuilletant la collection du « Merle mandarin », les membres de la commission de classement se sont aperçus que, par suite d'une erreur, le nom de la 12^e fripouille était celui de M. « Louis PALANQUE ».

D'un commun accord, la commission s'est prononcée pour la radiation de « PALANQUE » qui n'a, paraît-il, ni la bobine ni l'allure d'une fripouille ! Nous reconnaissons volontiers notre erreur. En effet, aucun rapprochement ne peut-être fait entre PALANQUE d'avec MATHIEU and Cie.

En conséquence, il nous reste donc un nom à donner pour clôturer notre concours et proclamer les résultats. Jusqu'ici, nous avons reçu 3.751 enveloppes qui contiennent les réponses tant attendues. Nous prions nos amis et lecteurs de nous adresser leur vote avant la date de la clôture fixée au 30 avril.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
par J.-R. J[oubert]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 janvier 1929)

Paris, le 28 novembre 1928.

Les Glacières et brasseries de l'Indochine, délaissées depuis quelque temps, se raniment un peu : l'action cote 1.300 fr. et la part est demandée à 2.000. Cette hausse est d'autant plus curieuse qu'elle coïncide avec la création à Saïgon d'une usine concurrente pourvue d'un matériel moderne. Il sera peut-être bon un jour de s'en souvenir. (Le 11 janvier, l'action était à 1.420 et la part à 2.010)

N.D.L.R. — Au Tonkin, les deux glacières se réorganisent industriellement et commercialement. À Hanoï, un des deux nouveaux groupes est en marche. On envisage, avec l'enrichissement progressif de la population, un grand développement de la consommation.

Incendie
(*L'Écho annamite*, 2 mars 1929)

Aujourd'hui, 2 mars courant, à 0 heure 15, un incendie a éclaté dans un dépôt de bois de la Glacière Larue.

Grâce à la prompte arrivée des pompiers de la ville et d'une équipe d'environ 60 hommes de la caserne des Marins, l'incendie a pu être circonscrit rapidement. Des premiers éléments de l'enquête il résulte la cause de l'incendie est due à la rupture fortuite d'un conduit « Carnause » sur lequel était le stock de bois. Dégâts matériels peu importants.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1929)

L'introduction au Parquet des titres de la Société des Brasseries de l'Indochine est envisagée.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 juin 1929)

L'assemblée générale extraordinaire du 18 mai a autorisé son conseil d'administration, à porter le capital social de 1.650.000 \$ à 2.500.000 \$, et a modifié ses statuts pour porter à 750.000 \$ le montant de l'augmentation de capital.

1928 (juillet) : PARTICIPATION DANS LES FRIGORIFIQUES D'INDOCHINE

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*Le Journal des débats*, 23 juillet 1929)

Augmentation du capital de 1.650.000 piastres indochinoises à 1.960.000 piastres par création de 1° 2.400 actions de 20 piastres à remettre en rémunération d'apports ;

2° de 8.250 actions de 20 piastres à souscrire en espèces à 65 piastres ; 3° de 4.850 actions de 20 piastres à souscrire à 80 piastres l'une.

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juillet 1929)

.....
L'*André-Lebon* emmène également vers la France M. Palanque, administrateur délégué des Brasseries et Glacières d'Indochine. M. Palanque rentre en France pour quelques mois et nous reviendra bien vite.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 septembre 1929)

Cette société vient de porter son capital social à 1.960.000 \$ en vue d'absorber la Société Industrielle de Vinh-Hoi, qui fait apport de son usine de Vinh-Hoi pour la fabrication de la glace, ensemble la clientèle et l'achalandage, moyennant 2.400 actions de 20 \$ et une somme de 160.000 \$, au total 208.000 \$. Le capital de la société de Vinh-Hoi était de 450.000 \$.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 novembre 1929)

Actuellement, la réorganisation des usines apportées par la succession Larue se poursuit d'après les plans établis à la suite des missions d'études effectuées sur place.

Cette réorganisation comporte :

La réfection complète des fabriques de glace et de boissons gazeuses de Haïphong, Hanoï, Saïgon et Phnom-Penh.

Le remaniement et le développement des caves et d'une partie du matériel de la Brasserie de Cholon.

La création d'une nouvelle usine à Cantho en vue du ravitaillement en glace et boissons gazeuses de l'Ouest Cochinchinois.

La réalisation de l'ensemble de ce programme était, au 31 décembre, très avancée.

Dès le mois de septembre 1927, des négociations engagées avec M. Hommel, administrateur-délégué de la Brasserie Hommel à Hanoï, aboutissaient à un accord qui vous assurait le contrôle de cette brasserie, permettant ainsi de coordonner la production de la bière dans toute l'Indochine.

La Brasserie Hommel, créée en 1892 par M. Alfred Hommel, présente, grâce aux efforts compétents apportés à son exploitation par son créateur et par notre collègue, M. Maurice Hommel, une situation très satisfaisante.

La réalisation de cette opération nous amena à une augmentation de capital de 150.000 \$ 00 que vous avez bien voulu approuver dans votre assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 1927.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons racheté une petite usine à glace à Thudaumôt et engagé des négociations qui ont abouti récemment au rachat d'une autre fabrique de glace à Saïgon.

Pour répondre au développement des fabrications que comportent les progrès techniques, votre conseil d'administration s'est préoccupé d'étendre la vente de nos produits.

Nous avons notamment jugé nécessaire de rechercher des contrats d'exclusivité de fournitures avec des groupement hôteliers indochinois.

A cette fin, votre conseil a été conduit à envisager l'achat de certains immeubles dans lesquels sont exploités des fonds de commerce hôteliers.

Des accords sont déjà intervenus à cet effet et votre assemblée générale du 20 juin dernier a autorisé le conseil à procéder aux augmentations de capital qui pourront être nécessaires pour étendre les opérations de notre société.

(Rapport à l'assemblée ordinaire)

N.D.L.R. — D'où il ressort que la société vise au monopole de la fourniture de la glace et alors ce sera la hausse et comment ! en particulier au renouvellement de contrat, pour les groupements hôteliers qui auront signé des contrats d'exclusivité de fourniture. Quant à la bière, le snobisme de beaucoup de consommateurs, qui veulent à tout prix de la bière étrangère, suffirait à empêcher nos brasseurs indochinois de dépasser certaines limites, s'il n'y avait en vue une concurrence, contre laquelle il ne semble pas que le groupe Larue puisse profiter de son monopole actuel pour écraser le nouveau venu. Jusqu'ici, on a fait en Indochine de la bière une boisson de luxe. La nouvelle brasserie, qui se monte à Hanoï, vise une clientèle indigène, dont elle est d'avance assurée, en prévoyant une bière à bon marché, qui ne sera sans doute pas mauvaise du tout.

En fait, la bière, si elle était vendue à un prix moins élevé, pourrait décupler sa clientèle, ce qui demanderait non pas une mais plusieurs brasseries nouvelles.

[Accident de travail]
(*L'Écho annamite*, 27 novembre 1929)

Une enquête a été faite ensuite d'un accident de travail, survenu le 26 novembre courant, dans les Etablissements Larue, au cours duquel le nommé Nguyen van Xuân, 30 ans, coolie, dt à Binh-Khanh (Giadinh), a été blessé et a dû être hospitalisé.

Inventaire de la France d'Outre-Mer et des états et pays sous mandat français
(Ministère des colonies, 1930)

ÉTUDES
GÉNÉRALES
SUR QUELQUES SOCIÉTÉS COLONIALES

[54]
Brasseries et glacières de l'Indochine

Cette société, constituée en septembre 1927 au capital de 1.500.000 piastres, porté depuis par étape à 1.960.000 piastres en actions de 20 piastres, soit 200 francs, a pour objet la fabrication de bière, boissons gazeuses et tous produits similaires.

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre, l'assemblée générale devant avoir lieu avant fin juin.

La Société possède deux brasseries installées respectivement à Cholon et Hanoï, des glacières à Saïgon, Cantho, Pnom-Penh, Hanoï et Haïphong. Elle est, en outre, propriétaire de terrains à Tourane, port important de la côte annamite. D'après les derniers renseignements donnés par la Société, l'exécution de son programme d'agrandissement et de réorganisation des usines se poursuit de manière continue : c'est ainsi qu'à Saïgon, la société a installé deux groupes frigorifiques ; à Cantho, l'usine a été équipée suivant les formules les plus modernes.

[Acquisition des murs du Grand-Hôtel de Do-Son]

Pratiquant d'ailleurs une politique de concentration verticale, la société a acquis récemment les immeubles du Grand-Hôtel Do-Son (station balnéaire du Tonkin) dans le but d'étendre la vente de ses produits.

Dans le conseil d'administration, on remarque des noms de personnalités indochinoises connues : la présidence du conseil est, en effet, confiée à la Compagnie indochinoise d'équipement industriel ; parmi les administrateurs : MM. Palanque, de Laboulaye, Filaine, Pouget⁶, etc., et Jean Le Bret, ce dernier administrateur délégué.

La répartition des bénéfices s'effectue de la manière suivante : 5 % à la réserve légale, 7 % des intérêts sur les actions ; sur le surplus : 10 % au conseil, prélèvement facultatif pour réserves ou amortissements ; sur le solde : 75 % aux actions, 25 % aux parts, celles-ci étant au nombre de 30.000.

Les dernières répartitions ont été de 2 piastres 42, par action ancienne, 0 piastre 90 par action nouvelle et 1 piastre 02 aux parts. Ces répartitions s'appliquent à l'exercice 1929, dont le solde bénéficiaire avait été de 272.000 piastres.

La situation actuelle de l'affaire paraît bonne, encore que sa trésorerie soit peut-être un peu à l'étroit, surtout, étant donné le développement de ses ventes. En effet, comme partout généralement aux colonies, la consommation de la bière a une certaine tendance à augmenter et, de ce fait, la Société semble donc pouvoir être amenée encore à progresser sensiblement dans l'avenir, sans, toutefois, qu'on puisse assurer dès maintenant que son capital actuel sera toujours suffisant pour faire face aux besoins nécessités par cette progression.

INTRODUCTION PROCHAINE (*Le Journal des finances*, 17 janvier 1930)

On parle de la prochaine introduction, aux environs du cours de 1.000, des actions des Brasseries et glacières de l'Indochine, par les soins de la Banque de l'Union Parisienne et de la Banque de l'Indochine.

Constituée en 1927 au capital de 1.500.000 piastres, cette société a porté son fonds social à 1.650.000 piastres quelques mois après, puis à 1.960.000 piastres en juillet dernier par la création de 2.400 actions d'apport et de 13.100 actions de numéraire, d'une valeur nominale de 20 piastres, dont 8.250 furent émises à 65 piastres l'une et 4.850 à 80 piastres. La souscription de celles-ci fut réservée à la Compagnie indochinoise d'équipement industriel, à charge pour elle de mettre les 8.250 actions émises à 65 piastres à la disposition des anciens actionnaires à raison d'une nouvelle pour 10 anciennes.

Le bilan de 1928 s'est soldé par un bénéfice de 424.000 piastres

⁶ Joseph Charles Pouget : né le 25 janvier 1876 à Bordeaux. Marié le 7 août 1906 à Paris 7^e avec Louise Pédrand. Officier d'administration d'infanterie coloniale en poste au Tonkin (1898-1906). Chevalier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1918 comme sous-intendant militaire de 3^e classe active en service en AEF. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1928 comme intendant militaire de 1^{re} classe des troupes coloniales au ministère des colonies. Décédé le 5 décembre 1964.

(*Les Annales coloniales*, 18 janvier 1930)

Il est question de la prochaine venue sur le marché des actions Brasseries et glacières de l'Indochine. L'introduction aurait lieu aux environs de 1.000 fr., et sous les auspices de la Banque de l'Union Parisienne [BUP] et de la Banque de l'Indochine.

(*Paris-Soir*, 31 mars 1930)

Les Brasseries et Glacières de l'Indochine dont les actions anciennes et nouvelles et les parts seront introduites lundi au marché officiel au comptant, ont pris, en 1927, la suite d'affaires anciennes dont elles ont modernisé et développé les installations au moyen du capital d'origine de 1.650.000 piastres. L'exercice 1928 a laissé un bénéfice de 424.200 piastres. Pour 1929, 15.500 actions nouvelles de 20 piastres représentant l'augmentation du capital à 1.960.000 piastres décidée en vue de l'acquisition d'immeubles et de nouveaux développements participeront à la répartition à dater du 1^{er} juillet 1939.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1930)

Les actions des Brasseries et glacières de l'Indochine ont été introduites au Parquet à 725 francs et la part à 1.325 francs. Elles ont été accueillies avec une certaine défiance.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*Le Merle mandarin*, 18 mai 1930)

Il est assez fâcheux que l'on nous ait répondu, au siège de la Compagnie indochinoise d'équipements industriels, qui veille avec un soin jaloux sur les Brasseries et glacières de l'Indochine, que les résultats obtenus, en 1929, par cette affaire ne seraient pas connus avant la fin du présent mois par le marché parisien.

C'est fâcheux, car on vient, tout récemment, pour les beaux yeux sans doute de la Chambre syndicale des agents de change, d'introduire au comptant du Parquet les actions et les parts de cette affaire qui s'échangeaient précédemment hors cote.

Et comme, d'une part, seuls les résultats de l'exercice 1928 ont été, jusqu'ici, publiés ; comme, d'autre part, les dirigeants de l'entreprise et leurs tenants possèdent certainement, relativement aux profits de 1929, d'utiles informations (il serait d'ailleurs inadmissible que les dirigeants d'une affaire ne sussent, après trois mois, ce qu'à fait celle-ci au cours de l'année précédente) ; comme, enfin, les gens de Saïgon, Hanoï et autres lieux savent également où en sont les choses, les capitalistes parisiens, sans informations, paraissent bien jouer dans cette histoire, un rôle de dupes.

La Société des brasseries et glacières de l'Indochine a été fondée en 1927, en Indochine comme l'indique sa raison sociale, pour exploiter des fabriques de glace, bières, boissons gazeuses et produits similaires.

Fixé à 1.500.000, piastres, son capital a été porté par étapes à son chiffre actuel de 1.960.000 piastres. Il se compose de 98.000 actions de 20 piastres. Il existe, en outre, 30.000 parts de fondateurs ayant droit à 25 % des superbénéfices.

Pour son premier exercice social (exercice 1928), la société a réalisé un bénéfice de 424.000 piastres sur lequel 335.825 ont été affectées aux comptes de prévoyance qui en avaient et en ont encore un très vif besoin. Voici comment se présentait, en effet, la situation financière au 31 décembre 1928, époque à laquelle le fonds social était encore de 1.650.000 piastres :

	(En 1.000 piastres)
Immobilis.	3.210
Amortiss.	197
Disp. et réal.	416
Exig.	513
March.	356

Si l'affaire est excessivement immobilisée, il saute également aux yeux que sa trésorerie est très à l'étroit, et cela rend parfaitement intelligibles les raisons qui ont motivé les deux augmentations de capital réalisées au cours de l'an dernier.

On saisit, en outre, parfaitement, par voie de conséquence, pour quel motif on a cherché à élargir le marché du titre en demandant la cotation au Parquet.

Et cela seul nous rendrait circonspect, si nous n'étions incités à la réserve par d'autres faits : sur la base des cours actuels, l'affaire est capitalisée, en effet, à plus de 100 millions, ce qui est excessif eu égard au dernier bénéfice, qui traduit en francs, équivaut à 4 millions et demi seulement et à la valeur de l'actif, laquelle n'excède pas 30 millions de francs.

Au reste, répétons-le, il est inadmissible qu'on ne sache pas ce que l'affaire a gagné l'an dernier et que les acheteurs éventuels n'aient en mains que des éléments d'appréciation vieux de seize mois.

Les actions et parts Brasseries et glacières de l'Indochine se maintiennent péniblement aux alentours de leurs précédents cours. Ces titres, nous l'avons dit, sont ridiculement majorés.

NÉCROLOGIE
Marius Pardinel
(*Le Temps*, 22 juin 1930)
(*Le Journal des débats*, 23 juin 1930)

On annonce la mort de M. M. Pardinel, ingénieur des arts et manufactures, administrateur de sociétés, 120, boulevard du Montparnasse, décédé à Paris, le 18 juin. Ses obsèques ont été célébrées le 20 du courant dans la plus stricte intimité. De la part de M^{me} Pardinel et ses enfants.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1930)

Les 95.600 act. n° 1 à 82.500 et 81.901 à 98.000 se négocient à partir du 1^{er} oct. sous une même rubrique.

AEC 1931⁷ :

Brasseries et glacières de l'Indochine

Conseil. — Compagnie indochinoise d'équipement industriel, prés. ; Jean Le Bret, admin. dél. ; R. Gaston-Dreyfus & Cie, Édouard de Laboulaye, Marius Pardinel, Gaston Filaine, Maurice Hommel, Charles Pouget, Bec⁸.

Annuaire Desfossés 1931, p. 1319 :

Brasseries et glacières de l'Indochine

Administrateurs. — Compagnie indochinoise d'équipement industriel, L. Palanque, J. Le Bret, G. Filaine, Gaston-Dreyfus & Cie, Hommel, de Laboulaye, Pardinel, Pouget.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1931)

Les bénéfices de l'exercice au 31 décembre 1930 sont, dit-on, sensiblement supérieurs à ceux de 1929, qui s'élevaient à 272.714 piastres, après 168.000 piastres d'amortissements. Cette augmentation proviendrait du développement de l'organisation des services de ventes de la société.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1931)

Rentrent en France :

Maurice Hommel, administrateur délégué des Brasseries et glacières d'Indochine.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 août 1931)

Le bénéfice net de l'exercice 1930 ressort pour 329.714 piastres indochinoises (contre 272.714 en 1929). Il a été prélevé en outre sur le compte de Profits et pertes 397.008 piastres pour amortissements et réserves (contre 209.783 en 1929). Les actions anciennes et nouvelles ayant les mêmes droits pour l'exercice 1930, le dividende brut par action sera de 2 piastres 61, et de 1 piastre 32 pour les parts.

Marseille

(*Le Petit Marseillais*, 9 octobre 1931)

⁷ Archives Serge Volper.

⁸ Alphonse Bec (1878-1939) : architecte de la ville de Saïgon, planteur d'hévéas, président de la chambre d'agriculture de Cochinchine, administrateur de sociétés.

Moto contre auto. — Hier, à 16 heures 30, dans l'allée centrale du Prado, à hauteur du passage clouté, M. Georges Gros, 21 ans, qui conduisait une moto à l'arrière de laquelle avait pris place M. Jules Chabert, 39 ans, demeurant à Montpellier, place de la Préfecture, est entré en collision avec une auto conduite par M. Henri Faivre⁹, directeur de la Compagnie des Brasseries et Glacières de l'Indochine, de passage à Marseille. Le passager, M. Jules Chabert, a été relevé avec la cheville droite fracturée. Il a été admis à l'hôpital Saint-Joseph.

CAMBODGE

Mariage

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1932)

M. Lucien Hérault, ingénieur des Arts et manufactures, directeur des Brasseries et glacières à Phnom-Penh, et M^{lle} M.-A. Vaucelle, fille de l'avocat, ancien directeur de l'« Impartial ».

Brasseries et glacières de l'Indochine

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 mars 1932)

Les bénéfices pour 1931 seraient sensiblement supérieurs à ceux de 1930, qui avaient été de 320.956 \$. L'année 1932 verra probablement une forte augmentation de la consommation, consécutivement aux grands travaux de reconstruction et de modernisation de la brasserie de Hanoï et des usines à glace et boissons gazeuses de Hanoï, Saïgon, Haïphong. L'année s'annonce, d'ailleurs, en Indochine comme une année de paix sociale grâce aux grands travaux mis en train dans toutes les régions qui avaient été troublées en 1930 et 1931

Brasseries et glacières de l'Indochine

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 mars 1932)

Cette société, qui possède déjà le contrôle de la Brasserie Hommel, à Hanoï, va absorber cette affaire.

Elle se propose, en outre, de prendre une part importante d'intérêts dans une société anonyme qui exploite à Saïgon une fabrique d'eaux gazeuses.

Ces opérations entraîneraient la création de 2.900 actions d'apport des Brasseries et glacières de l'Indochine, correspondant à une augmentation du capital de 58.000 \$ réservée aux apporteurs.

Le capital se trouverait ainsi porté à 2.018.000 \$ IC.

Les assemblées générales se réuniront dans ce but à Saïgon, les 7 et 21 mars et le 2 avril 1932.

⁹ Henri Jules Faivre (Belfort, 1899-Neuilly, 1977) : ancien directeur des B.G.I. à Hanoï (1928-1934), futur directeur des Brasseries du Maroc à Casablanca. Voir [encadré](#).

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mars 1932)

Madame V^e Jules Charles Daguerre et ses enfants ; M^{me} et M. le colonel arrêt Cleyet et leurs enfants à Dakar ; M^{me} et M. Caux, inspecteurs des forêts et leurs enfants à Hanoï ; M^{me} et M. Guillet, ingénieur agronome, et leurs enfants, à Kiên-An ; M^{me} et M. Biénabe, directeur des Brasseries et glacières de l'Indochine à Phnompenh ; M^{me} Michelle Daguerre et son fils à Oran ; M^{me} Henriette Daguerre ; M^{me} V^e Fernand Daguerre et ses enfants ; M. Georges Boyer, directeur Chrome et Nickel, et ses enfants, à Nouméa ; M. Désiré Boyer, propriétaire à Nouméa ; M^{lle} Julie Royer à Nouméa ; M^{me} V^e Baumier et ses enfants ; M^{me} et M. Thomas et leurs enfants ; les familles Koch, Segond, Raybaud, Vidal, Mistre, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle de

monsieur Jules Charles Daguerre,
officier principal d'administration des troupes coloniales en retraite,
officier de la Légion d'honneur

Leur époux, père, grand-père, beau-père, beaux-pères cousin, allié, décédé à Oran le 15 février à 7 heures dans sa 72^e année. Les obsèques ont eu lieu le 16 février 1932 en l'église d'Eckmühl à Oran.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 mars 1932)

Les bénéfices pour 1931 seraient sensiblement supérieurs à ceux de 1930, qui avaient été de 320.956 \$. L'année 1932 verra probablement une forte augmentation de la consommation, consécutivement aux grands travaux de reconstruction et de modernisation de la brasserie de Hanoï et des usines à glace et boissons gazeuses de Hanoï, Saïgon, Haïphong. L'année s'annonce d'ailleurs en Indochine comme une année de paix sociale grâce aux grands travaux mis en train dans toutes les régions qui avaient été troublées en 1930 et 1931.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1932)

Les Brasseries et glacières de l'Indochine ont créé avec la Société financière de Brasserie de Zurich la Société auxiliaire pour la Brasserie en Indochine, au capital de 45.000 francs.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*La Journée industrielle*, 29 septembre 1932)
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} octobre 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue à Saïgon, a approuvé les comptes de l'exercice 1931, se soldant par un bénéfice net de 362.540 piastres indochinoises contre 329.956 en 1930. Il a été prélevé sur le compte de profits et pertes 397.010 p. ind. contre 364.806, et voté du dividende brut de 2,82 p. ind. contre 2,61 p. ind. par action et 1,55 contre 1,32 par parts, payable à partir du 1^{er} octobre à raison de : net pour les actions 2,48 au porteur et 2,59 au nominatif et net pour les parts 1,22 au porteur et 1,42 au nominatif.

Pour les titres au porteur : aux caisses de la Banque de l'Indochine contre remise du coupon n° 5 pour les actions et n° 4 pour les parts ; pour les titres nominatifs, 25, rue du Général-Foy, à Paris.

Le dividende de 2 piastres 82 brut par action contre 2 piastres 61 et de 1 piastre 55 par part contre 1 piastre 32 pour 1930, sera payable à partir du 3 octobre.

DÉCISIONS ET AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 novembre 1932)

À partir du 18 novembre, les 2.400 actions de 20 piastres libérées et au porteur, numéros 82591 à 84909, de la Société des Brasseries et Glacières de l'Indochine seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant, sous la même rubrique que les actions anciennes. Par suite, le nombre des actions de ladite Société, négociables sur notre marché, se trouve porté de 95.600 à 98.000, n° 1 à 98.000

Annuaire Desfossés 1933, p. 1350 :
Brasseries et glacières de l'Indochine
Administrateurs : *idem*.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} janvier 1933)

Les comptes de l'exercice 1931 se soldent par un bénéfice net de 362.540 piastres contre 329.956 en 1930. Il a été voté un dividende brut de 2,82 piastres contre 2,61 par action et 1,55 contre 1,32 par parts.

Pour les titres au porteur : aux caisses de la Banque de l'Indochine contre remise du coupon n° 5 pour les actions et n° 4 pour les parts ; pour les titres nominatifs, 25, rue du Général-Foy, à Paris.

1933 : ABSORPTION DE LA **BRASSERIE HOMMEL**, HANOÏ,
ET DE LA **SINGAPORE SODA FRASER AND NEAVE, LTD**, SAÏGON

Annuaire complet de toute l'Indochine, 1933 :
BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE (Saigon-Cholon-Phnom-Penh-Cantho-Hanoi-Haiphong).

R. C. Saigon n° 231,
6, rue Paul-Blanchy,
Adr. Tél. : « GLACINDO »,
Téléphone n° 168-885
Boîte postale n° 113.
Codes : Cogef Lugagne. — Lugagne International.

Directeur : Alexandre Challamel¹⁰.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*Revue générale du froid*, avril 1933)

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire convoquée pour le 30 juin, à Saïgon, de distribuer aux actions le même dividende que pour l'exercice 1931, soit brut 2,82 piastres indochinoises par action, dividende qui s'appliquera au capital accru du fait de la fusion avec la Brasserie Hommel et de l'apport d'actions de la Société des Eaux Gazeuses d'Indochine fait par la Singapore Soda Fraser and Neave Ltd, réalisés au cours de 1932. Les répartitions aux parts se trouvent fixées à 1 piastre 58 brut par part contre 1 piastre 55 pour 1931.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)

Sont revenus en France :

Reilhac, agent commercial des Brasseries et glacières

Notre carnet financier

Les Brasseries et Glacières ont réalisé un bénéfice de 370.000 piastres contre 363.542 en 1931 ; le dividende est maintenu à 2 piastres 82 par action et est porté de 1 p. 55 à 1 p. 58 par part.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 septembre 1933)
(*Les Annales coloniales*, 16 septembre 1933)

Les bénéfices de 1932 sont de 372.255 piastres indochinoises contre 362.540 piastres en 1931. Le dividende des actions est maintenu à 2,82 piastres et celui des parts est porté de 1,55 à 1,58 piastres.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*La Journée industrielle*, 14 septembre 1933)

Saïgon, 13 septembre. — Une assemblée extraordinaire, tenue récemment à Saïgon, a ratifié l'augmentation de capital résultant de la fusion par voie d'absorption de la Brasserie Hommel et de l'acquisition d'un lot d'actions de la Société des eaux gazeuses d'Indochine. Le capital de la société se trouve ainsi porté à 2.018.000 IC\$ divisé en 100.000 actions de 20 IC\$ chacune.

¹⁰ Alexandre Challamel (1900-1982) : polytechnicien, ancien ingénieur de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, chevalier de l'ordre du Cambodge à l'occasion de l'inauguration du canal Rachgia-Hatien (1930), futur administrateur des Brasseries et glacières de l'Indochine.

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1932 qui font ressortir un bénéfice avant prélèvement de la réserve légale, de 372.255 IC. Les prélèvements pour amortissements se sont élevés à 436.712 IC 14. Le dividende net d'impôts d'Indochine, payable à partir du 1er octobre 1933, s'établit comme suit : actions numéros 98.001 à 100.900 : au porteur, 2 IC\$ 47 ; nominatives, 2 IC\$ 54 ; parts de fondateur : au porteur, 1 IC\$ 31 ; nominatives, 1 IC\$ 42.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 décembre 1933)

Comme suite à la dernière augmentation du capital social qui a porté celui-ci à 2.018.000 piastres, les titres anciens sont soumis à l'estampillage. En conséquence, les actions n° 1 à 98.000 et les 30.000 parts de fondateur devront être présentées soit au siège, soit à MM. R. Gaston-Dreyfus, 13, rue La-Fayette à Paris.

Les coupons attachés aux titres sont : pour les actions coupon n° 7 et pour les parts de fondateur coupon n° 6.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} janvier 1934)

Un dégrèvement d'impôt foncier de 237 piastres est accordé pour 1933 à la société des Brasseries et glacières de l'Indochine.

Le personnel des Brasseries et Glacières de l'Indochine a offert un banquet à
M. Challamel, directeur général
(*La Dépêche d'Indochine*, 26 mars 1934)

Le directeur général des Brasseries et glacières, M. Challamel, étant sur le point de partir en France pour y jouir un congé bien mérité, le personnel avait organisé, samedi dernier, à l'Hôtel chinois Van Quoc, un dîner d'adieu auquel assistaient : MM. Faivre, remplaçant M. Challamel, Goyet, directeur, Wellin, Laurens, Delluc, Horton, Lam-Han, Lam, Son, Pham-Hô, Hoi, Lè-Hô, Duoc-Ngai, Luu, Mau, Chieu, Thomas Luu, Toi-Tuong, Marchinguet, Giao, Enock, Raphaël, Tien, Khiêt, Duong, etc.

Après avoir savouré les plats les plus réputés de la cuisine chinoise, à l'heure du champagne, M. Son, au nom de tout le personnel, prononça un discours que nous publierons demain *in extenso*.

M. Challamel, quelque peu ému par tant de sympathie, répondit et remercia tous ses collaborateurs du concours dévoué qu'ils ne lui avaient jamais mesuré et leur adressa, ainsi qu'à leurs familles, ses vœux de bonne santé et de bon séjour à la Colonie.

Aux Brasseries d'Indochine
Le message de gratitude du personnel à son directeur général
(*La Dépêche d'Indochine*, 27 mars 1934)

Aucun intérêt.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*La Journée industrielle*, 3 juillet 1934)

Saïgon, 1^{er} juillet. — L'assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 30 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1933 présentant un bénéfice de 371.880 piastres et fixé le dividende à 2 p. 82 par action et à 1 p. 59 par part.



(*L'Information d'Indochine*, 26 avril 1934)

Brasseries et glacières de l'Indochine

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 juin 1935)

Le conseil a, dans sa dernière séance, arrêté les comptes de l'exercice 1934 qui font apparaître un bénéfice de 371.000 contre 371.880 pour l'exercice précédent.

Comme prévu, le conseil proposera à l'assemblée du 29 juin le maintien du dividende à 2,82 piastres par action et 1,59 par part. En outre, il sera proposé de distribuer aux actions la « Réserve sur l'exercice 1928 » s'élevant à 70.000 p., ce qui donnera une répartition de 0,69 piastre par action.

L'amélioration que nous avons signalée dans le chiffre d'affaires du deuxième semestre de l'exercice 1934 s'est, nous dit-on, intégralement maintenue au cours du premier semestre de l'exercice en cours.

Brasseries et glacières de l'Indochine

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 mars 1936)

Pour le dernier exercice qui a bénéficié de l'amélioration de la situation générale en Indochine, les résultats bruts marqueront une progression sur ceux de 1934. Il est cependant vraisemblable que le bénéfice net, après les amortissements, ressortira du même ordre que le précédent qui s'était chiffré à 371.934 piastres. Le dividende serait, dans ces conditions, maintenu au taux de l'an dernier.

Brasseries et glacières de l'Indochine

(*Le Journal des finances*, 17 avril 1936)

La Société des Brasseries et Glacières de l'Indochine est de création relativement récente : c'est en septembre 1927 qu'elle a été constituée pour reprendre diverses brasseries et fabriques de glace situées à Cholon, Saïgon, Pnom-Penh, Haïphong et Tourane [+ Hanoï]. Elle a commencé par entreprendre un important programme de réfection des usines apportées par les anciens exploitants, et a perfectionné par des prises de participation et la création de nouveaux centres son organisation commerciale. Cette première étape du développement de l'affaire a nécessité l'élévation du fonds social de 1.500.000 piastres à 1.650.000 piastres, puis à 1.960.000 piastres, opération qui fut réalisée avec une forte prime, les actions nouvelles au nominal de 20 piastres étant émises à 80 piastres.

En 1932, le capital a été porté à 2.018.000 piastres, son chiffre actuel, pour rémunérer les apports, par voie de fusion, de la Brasserie Hommel et financer l'achat d'une participation dans la Société des Eaux Gazeuses d'Indochine. L'entreprise possède également des intérêts dans la Société Auxiliaire pour la Brasserie en Indochine, la Malayan Breweries ¹¹ à Singapour et la Société des Frigorifiques de l'Indochine. Le montant de ces diverses participations n'est pas connu, le portefeuille se trouvant bloqué au bilan avec les disponibilités.

Le capital des Brasseries et Glacières de l'Indochine est maintenant représenté par 100.900 actions de 20 piastres ou 200 fr. Il existe, en outre, 30.000 parts de fondateur qui, après paiement de l'intérêt statutaire de 7 % aux actions, de 5 % à la réserve légale et de 10 % du surplus au Conseil, ont droit à 25 % des superbénéfices contre

¹¹ Crée en 1932 par Heineken pour la partie technique et par John Fraser et David Chalmers Neave pour la partie commerciale, célèbre pour sa bière au tigre. Cette prise de participation s'explique probablement par les relations de René Gaston-Dreyfus avec Heineken.

75 % aux actions. On calcule ainsi que les parts touchent un dividende très légèrement supérieur au superdividende de l'action.

Les Brasseries et Glacières de l'Indochine n'ont pas été trop gravement éprouvées par la crise économique, malgré la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs. Les résultats obtenus depuis 1930 se comparent ainsi (en piastres) :

	Produits d'exploit.	Amortiss. et réserves	Divid. totaux	Divid. actions	Divid. parts
1930	694.762	364.806	294.776	2 61	1 32
1931	758.493	396.010	322.860	2 82	1 55
1932	807.982	436.712	331.938	2 82	158
1933	780.012	408.129	332.238	2 82	1 59
1934	702.954	331.019	332.238	2 82	1 69

En progression régulière jusqu'en 1932, les produits de l'exploitation ont ensuite fléchi de façon assez sensible, sans toutefois compromettre la stabilité des répartitions qui, depuis 1931, restent fixées à leur plus haut niveau. Pour l'exercice 1934, les actions ont même reçu, en plus de la répartition habituelle de 2 piastres 82, un bonus de 0 piastre 69 prélevé sur la réserve spéciale appartenant aux actionnaires. Ceux-ci ont touché de la sorte un dividende total de 35 fr. 10 brut par action de 200 francs.

Il convient d'observer que les répartitions ordinaires effectuées annuellement aux actionnaires et porteurs de parts absorbent moins de la moitié des produits d'exploitation. En cinq ans, sur un total de profits de 3.742.000 piastres, 1.936.000 piastres, ont été portées aux réserves et amortissements. Aussi la situation financière paraît-elle convenablement équilibrée avec un total d'éléments disponibles et réalisables de 1.823.000 piastres en face de 259.000 piastres d'exigibilités. Les réserves atteignent 3.138.000 piastres en face de 4.190.000 piastres d'immobilisations.

Faisant état de l'amélioration enregistrée par l'exploitation en 1935, le conseil a décidé de maintenir cette année le dividende à 2,82 piastres par action et 1,59 piastre par part, répartition sur lesquelles des acomptes de 2 piastres et 1 piastre respectivement ont été mis en paiement le 8 avril.

En outre, il sera proposé à une prochaine assemblée extraordinaire de réduire le capital d'un dixième au moyen d'un remboursement de 2 piastres par action.

Ces répartitions qui témoignent de la bonne marche des affaires sociales, justifient la vive reprise dont les actions et les parts Brasseries et Glacières de l'Indochine ont bénéficié depuis un an : les premières sont passées de 300 à 474, les secondes de 160 à 250, cours qui ne semblent pas excessifs puisqu'ils capitalisent à 6 % net les dividendes répartis cette année.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 avril 1936)

L'exploitation a bénéficié en 1935 de la détente économique qui s'est produite en Indochine. Le conseil proposera de maintenir le dividende à 2,82 piastres par action et 1,59 par part. D'autre part, à titre exceptionnel, il sera mis en paiement le 8 avril un acompte de dividende de 2 piastres par action et de 1 piastre par part.

Enfin, la situation générale de la société permet d'envisager la restitution aux actionnaires d'une partie du capital.

En conséquence, le conseil a décidé de réunir une assemblée extraordinaire et de lui proposer de réduire le capital d'un dixième par versement en espèces de 2 piastres par action, le nominal des actions se trouvera ainsi ramené de 20 piastres à 18 piastres.

BRASSERIES ET GLACIERES DE L'INDOCHINE
(*Le Temps*, 26 juillet 1936)

Les comptes de l'exercice 1935 ont fait apparaître un bénéfice net de 374.354 piastres indochinoises (contre 371.934 pour l'exercice précédent) qui a permis de maintenir le dividende à 2 piastres 82 par action et à 1 piastre 59 par part.

Le rapport du conseil à l'assemblée fait observer, au sujet des résultats, que le compte de profits et pertes a pris en charge, en dehors des amortissements nouveaux, les créances considérées comme irrécouvrables, qui ont été entièrement amorties et la totalité des frais de voyage afférents au personnel de la société.

LOUIS PALANQUE RACHÈTE LA
PLANTATION D'HÉVÉAS BALENCIE ET NORRE

Annuaire Desfossés 1937, p. 1540 :

Brasseries et glacières de l'Indochine

Participations : Société des eaux gazeuses d'Indochine, Société auxiliaire pour la brasserie en Indochine, Malayan Breweries à Singapour.

Administrateurs. — M. Denis, pdt ; L. Palanque, v.-pdt ; J. Le Bret, adm.-dir. ; G. Filaine, Gaston-Dreyfus, Hommel, de Laboulaye, A. Bec, L. Pierre ¹².

Commissaire aux comptes : Société fiduciaire d'Indochine.

AEC 1937/990 bis — Brasseries et. glacières de l'Indochine (B. G. I.), 6, rue Paul-Blanchy, SAIGON (Cochinchine).

La correspondance peut être adressée aux soins de la Société auxiliaire pour la brasserie en Indochine : 25, rue du Général-Foy, PARIS (8^e).

Tél. : Laborde 69-25, — Télég. : Brasglace-Paris, Glacindo-Saïgon.

Capital. — Société anon. fondée le 12 septembre 1927, 1.816.200 piastres indochinoises en 100.900 actions de 18 piastres, dont 55.300 d'apport. — Capital réduit par remboursement à concurrence de 10 %. — Parts : 30.000.

Dividendes (en piastres) : 1929, actions 2,42, parts 1,02 ; 1930, actions 2,61, parts 1,32, 1931, actions 2,82, parts 1,58 ; 1932, actions 2,82, parts 1,58 ; 1933, actions 2,82, parts, 1,59 ; 1934, actions, 2,82, parts, 1,59 ; 1935, actions, 2,82 ; parts 1,59.

Objet. — Exploitation des établissements industriels et commerciaux connus sous le nom de « Brasseries et glacières de l' Indochine » pour la fabrication de bière, boissons gazeuses, glace à rafraîchir ; vente des produits fabriqués. — Établissements à Saïgon, Cholon, Phnom-Penh, Cantho, Tourane, Vinh, Hanoï, Haïphong.

¹² Louis Étienne Pierre (1876-1950) : professeur à l'École de brasserie de Nancy (1919-1928), ingénieur-conseil, puis administrateur des Brasseries du Maroc. Voir [encadré](#).

Conseil. — M. Étienne Denis, présid. ; Louis Palanque, vice-présid. ; Jean Le Bret, admin.-dél. ; Alphonse Bec, Gaston Filaine, R. Gaston-Dreyfus, Édouard de Laboulaye, Maurice Hommel, Louis Pierre, administrateurs.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*La Journée industrielle*, 5 mai 1937)

Le conseil proposera le maintien du dividende, pour l'exercice écoulé, à 2,82 piastres, malgré le remboursement de 2 piastres effectué sur les action. Le coupon des parts, qui ressortait, l'an dernier, à 1,59 piastre, se trouverait légèrement augmenté.

Dès le 31 mai, des acomptes de 2 piastres et 1 piastre respectivement seront mis en paiement.

Inauguration du marché central de Phnom-Penh
Le stand des Brasseries et glacières de l'Indochine
(*La Vérité*, n° spécial, 19 novembre 1937)

Et quand on a fumé, le mieux n'est-il pas, pour s'humecter la gorge, d'aller vider quelques chopes de l'excellente bière Larue ou boire un ou deux Whiskies and soda, soda Fraser and Neave, naturellement, celui qui prime tous les autres ?

Les Brasseries et Glacières de l'Indochine (B. G. I.) sont, en ce pays, le plus généreux bienfaiteur de l'humanité.

Est il volupté plus grande, durant la canicule perpétuelle qui nous accable, que de boire frais. Rabelais, déjà, demandait au bon Dieu de ne lui point refuser cette grâce, sous le ciel tempéré de son Chinonais natal. Qu'eût il dit s'il avait vécu au Cambodge ? À défaut du vin léger et limpide de son pays, dont le trop chaud soleil est l'ennemi, il eût gardé, sur sa table, de pleins seaux de la transparente glace *Cristal*, d'innombrables flacons de bière mousseuse et de Soda Fraser. Boire frais, plaisir des dieux, condition indispensable du bonheur, par 30 degrés à l'ombre, à la ville comme dans la brousse, au bureau, à la chasse, sur la rizièrre ou la plantation. Boire frais, boire glacé, quand les œufs durcissent au soleil : c'est le miracle que la science moderne permet de réaliser, et que les B. G. I. renouvellent chaque jour au bénéfice de centaines de millier d'hommes. Qu'elles en soient bénies.

Ce sont là les pensées qui nous assaillent en rêvant devant les stands Larue, comme toujours modèles de fantaisie et de bon goût. Le tigre débonnaire qui symbolise cette grande firme se rencontre dans tous les coins d'Indochine, car il n'en est point où ne pénètre, entre autres, la bière Royale, la meilleure au goût et la plus hygiénique. Avec elle, on peut braver la fournaise où nous transpirons durant plusieurs mois de l'année. Elle l'emporte sur tous les nectars ; l'olymppe lui-même tous l'eût enviée.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*La Journée industrielle*, 14 décembre 1937)

Saïgon. — Une assemblée extraordinaire tenue le 11 décembre a approuvé la réduction du capital social d'une somme de 201.800 piastres indochinoises par le remboursement en espèces de 2 piastres par action, ramenant le nominal des titres à 16 piastres. Les actionnaires, ont ensuite approuvé l'augmentation de capital de 96.000

piastres prévue pour la rémunération de l'apport de 6.000 actions d'une autre société et une seconde augmentation de capital, portant celui-ci à 2.138.000 piastres, par la répartition d'une somme de 427.600 piastres à prélever sur le poste primes d'émission. Les actions nouvelles, d'un nominal de 16 piastres, seront attribuées aux actionnaires à raison d'une action pour quatre.

Une seconde assemblée extraordinaire se tiendra le 13 janvier, pour l'approbation du rapport du commissaire aux apports

L'INDOCHINE

(Augustin Hamon,

Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[287] Le conseil [de la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine] comprend M. Jean Le Bret, que nous reverrons dans les Mines (tome IV), qui est l'administrateur délégué des Brasseries, glacières de l'Indochine, où il siège avec René Gaston-Dreyfus, et M. René Thion de la Chaume¹³.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*La Journée industrielle*, 21 mai 1938)

Saïgon. — Le conseil proposera à rassemblée ordinaire du 30 juin de fixer le dividende de l'exercice 1937 à 2 piastres 27 par action contre 1 piastre 68 l'an dernier.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

(*Journal officiel de la République française*, 6 juillet 1938)

(*Les Annales coloniales*, 11 juillet 1938)

Chevalier

Le Bret (Gabriel-Charles-Jean) : administrateur de sociétés coloniales, 45 ans, 8 mois 5 jours de pratique professionnelle.

Brasseries et glacières de l'Indochine
Assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 30 juin 1938

Rapport du conseil d'administration

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} octobre 1938)

Conformément à l'article 30 des statuts, nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, pour vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de son dixième exercice et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et le bilan au 31 décembre 1937. ;

¹³ René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir encadré.

Immobilisations

Au cours de l'exercice, 1937, votre société a acquis un terrain sis à Phnom-Penh, sur lequel ont été édifiés des hangars et des magasins pour le garage des camions et l'entrepôt des emballages, permettant de dégager dans l'usine les surfaces nécessaires à des aménagements dont les projets sont établis.

À Saïgon, l'extension des installations frigorifiques, dont l'utilité avait été prévue dès l'année précédente, pour répondre à l'accroissement de l'activité de la Glacière, a été décidée et le matériel frigorifique nécessaire pour doubler la production a été commandé ; cette installation est actuellement pratiquement terminée.

À Cholon et à Hanoï, les installations pour la fabrication des eaux gazeuses ont été remaniées et complétées par du matériel neuf, pour répondre au développement des ventes.

Participations

La Société des Eaux gazeuses d'Indochine* a donné des résultats encore en progression par rapport à ceux de l'exercice précédent et le dividende par action a été maintenu au même chiffre, malgré le remboursement partiel du nominal des titres.

La Malayan Breweries a distribué un dividende supérieur à celui de l'exercice précédent.

La Société des frigorifiques de l'Indochine*, dont la situation difficile à été signalée toutes ces dernières années, a été mise en liquidation et dissoute à la fin de 1937. Les provisions constituées pour faire face aux engagements de cette société vis-à-vis des Brasseries et glacières de l'Indochine ont laissé un disponible qui a été incorporé dans le compte de Profits et pertes du présent exercice.

Brasserie de Bohême [ex-Ziteck]. — Dans l'assemblée générale du 11 décembre 1937, vous avez décidé des modifications du capital social qui se traduisaient notamment par une participation importante de votre Société dans la Brasserie de Bohême, installée à Hanoi. Cette participation est devenue définitive au début de la présente année.

Exploitation

Les conditions économiques en Indochine sont restées favorables en 1937 et les ventes de tous les produits des fabrications de votre Société sont en progression par rapport aux exercices précédents.

Réduction du capital

Il est rappelé que, pour les mêmes raisons qu'en 1936, il a paru possible, dans le courant de 1937, de procéder à une nouvelle réduction du capital social, par restitution en espèces de deux piastres par action. Cette réduction a été décidée à l'assemblée générale extraordinaire de votre Société du 11 décembre 1937.

La restitution a été mise en paiement le 30 décembre 1937, contre remise du coupon n° 15.

Le nominal des titres est ainsi ramené de 18. à 16. I.C. p. et le capital social, précédemment de 1.816.200. I.C. p., figure au bilan à la fin de l'exercice 1937 pour 1 million 614.400. I.C. p.

Augmentation du capital

L'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1937, en même temps qu'elle procédait à la réduction du capital ci-dessus indiquée, a décidé une augmentation du capital pour le porter finalement à deux millions cent trente mille piastres et ce, d'une part pour rémunérer un apport d'actions de la Brasserie de Bohême et, d'autre part, pour répartir partiellement les primes d'émissions.

L'augmentation est devenue définitive au début de 1938, mais la transformation en actions des primes d'émission entraîne, à la charge des actionnaires, le paiement de l'impôt sur le revenu correspondant. Pour leur éviter tout décaissement, de ce chef, il a été prévu de constituer, sur la part des bénéfices revenant aux seuls actionnaires, une provision suffisante pour faire face au paiement en question.

Résultats

Dans l'ensemble les résultats de l'exercice 1937 sont en augmentation par rapport à ceux des années précédentes. Ils permettent à votre Conseil, tout en faisant face à la constitution de la provision spéciale à la charge des seuls actionnaires, dont il vient d'être question, de vous proposer le maintien, pour chaque action, du même coupon brut que pour 1936.

Le dividende revenant aux parts de fondateur se trouve, bien entendu, augmenté.

Malgré l'accroissement de l'importance du fonds de roulement nécessaire à nos exploitations; dû aux augmentations de tous les prix, l'état de la trésorerie de votre Société a permis à votre Conseil de décider, en faisant usage des dispositions de l'article 43 des statuts, la distribution d'un acompte de dividende, qui a été mis en paiement le 30 juin, à raison de deux piastres brut par action et d'une piastre cinquante cents brut, par part.

Compte de Profits et pertes

Il a été imputé au compte de profits et pertes, en dehors des amortissements normaux : Les créances considérées comme irrécouvrables, qui ont été entièrement amorties ; La totalité des frais de voyage du personnel de la Société afférent à l'exercice ;

Des provisions ont été créées pour faire face aux nécessités de trésorerie correspondant aux frais supplémentaires de renouvellement du matériel et des marchandises et les réserves pour risques industriels et commerciaux ont été dotées ;

Enfin, le compte de Profits et pertes a bénéficié de la provision disponible après l'apurement des comptes de la Société des frigorifiques de l'Indochine, comme indiqué au début du présent rapport.

Examen du bilan

Le bilan de la société est présenté ci-dessous dans la même forme que l'année dernière :

ACTIF (en piastres indochinoises)
3.867.939. 65

Résultats et répartition (en piastres indochinoises)

Le solde du compte de Profits et pertes s'élève à 429.409 60

La réserve légale précédemment constituée s'elevant à 162.561,45 et le capital se trouvant, au 31 décembre 1937, réduit à 1 million 614.000, aucune somme n'est à prévoir au titre de ladite réserve.

Votre conseil vous propose, conformément à l'article 42 des statuts, de répartir le solde du compte de Profits et pertes comme suit :

Premier dividende de 7 % aux actions sur leur nominal de 18 par action. 127.134 00

Reste 302 275 60

Sur ce solde, 10 % au conseil d'administration 30.227 56

reste 272.048 04

revenant pour :

25 % aux parts de fondateurs 68.012 01

A ce montant, il y a lieu d'ajouter le rompu de l'exercice 1936, de 202;04 portant ainsi la somme à répartir aux parts à IC p. 68.214,05. 75 % aux actions 204.036 03

A ce montant, il y a lieu d'ajouter le rompu de l'exercice 1936, de 148.62 portant ainsi la somme à répartir aux actions à IC p. 204.184,65.

Sur la somme de IC p. 68.214,05 revenant aux 30.000 parts de fondateur, nous vous proposons de fixer le dividende à IC p. 2,27 (deux piastres vingt-sept cents) par part contre IC p. 1,68 l'année dernière. Il resterait un rompu de IC p. 114,85 qui serait reporté à nouveau.

En ce qui concerne les actions, celles-ci, comme indiqué plus haut, sont redevables de l'impôt sur le revenu correspondant à la distribution gratuite d'une action de IC p. 16 pour quatre qui sera effectuée à une date ultérieure, à fixer par le Conseil.

Cet impôt, compte tenu de la taxe sur le revenu y afférente, entraîne la constitution d'une provision de IC p. 46.600. Il reste donc disponible un solde de IC p. 157.584,85 qui permet de fixer la distribution totale par action (y compris le premier dividende de IC p. 1,26) à IC p. 2,82 (deux piastres quatre vingt deux cents) comme l'année dernière. Il resterait un rompu de IC p. 180,65 qui serait reporté à nouveau.

Nous vous rappelons que sur le dividende brut de IC p. 2,27 revenant aux parts de fondateur et de IC p. 2,82 revenant aux actions, il sera mis en paiement aujourd'hui, 30 juin, à titre d'acompte, IC p. 1,50 brut par part et IC p. 2. brut par action. Il reste donc un montant brut de IC p. 0,77 par part et de IC p. 0,82 par action à distribuer qui serait payable à partir du 1^{er} octobre 1938.

La Banque de l'Indochine a été chargée d'effectuer le paiement des acomptes et des soldes du dividende, déduction faite des impôts et taxes y afférents.

Questions à l'ordre du jour

Conformément à l'article 78 des statuts, vous aurez à renouveler le mandat de M. Louis Palanque, qui est arrivé à expiration. Nous vous demandons de le lui renouveler pour une durée de six ans.

En outre, vous aurez à ratifier la nomination faite par le conseil dans la séance du 10 décembre 1937, de M. Jean Broussaud¹⁴, pour une durée de six ans.

L'assemblée constitutive de votre société avait fixé, en 1927, à 6.000 piastres les jetons de présence attribués au conseil d'administration qui comprenait six membres.

Aucune modification de ce montant n'est intervenue depuis cette époque, alors que les opérations de votre société se sont considérablement développées et que votre conseil comprend actuellement dix membres. En même temps, de profondes modifications sont intervenues dans la situation économique générale. Il semblerait dès lors légitime de porter à un montant de 1.200 piastres par administrateur les jetons de présence du conseil.

Nous vous rendons compte que des opérations courante ont été faites avec certaines sociétés qui ont des administrateurs communs avec la nôtre, notamment pour la vente de certains de nos produits.

Nous vous demandons, conformément aux prescriptions de l'article 40 de la loi du 25 avril 1935, de renouveler l'autorisation prévue par cette loi pour les opérations qui pourraient être faites par ces administrateurs avec notre société, soit en leur nom personnel, soit comme administrateurs d'autres sociétés.

Enfin, vous aurez à désigner un ou plusieurs commissaires pour l'exercice 1938.

¹⁴ Jean Broussaud : entré vers la même époque au conseil de la Société indochinoise pour l'eau et l'électricité en Annam (SIEPA), autre filiale de Denis frères.

LES RÉSOLUTIONS

L'assemblée a adopté à l'unanimité les différentes résolutions présentées par le conseil [...].

1938 : LES BGI PRENNENT LE CONTRÔLE DE LA [BRASSERIE DE BOHÈME](#), D'HANOÏ

Brasseries et glacières de l'Indochine

(*L'Information financière, économique et politique*, 25 novembre 1938)

L'assemblée extraordinaire a pu délibérer valablement le 23 novembre. Les actions nouvelles seront distribuées vraisemblablement au début de l'année prochaine. Il s'agit de 6.000 actions d'apport, créées pour la rémunération des 6.000 actions de la Brasserie de Bohême, remises à la société.

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1938)

L'assemblée extraordinaire tenue le 23 novembre à Saïgon a ratifié les décisions prises par l'assemblée du 13 janvier dernier au sujet de l'apport de 6.000 actions de la Brasserie de Bohême à rémunérer par 6.000 actions nouvelles des Brasseries et glacières de l'Indochine et une soultre en espèces de 12.000 piastres.

Brasseries et glacières de l'Indochine

Société anonyme au capital de 2.138.000 piastres

Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, Saïgon

Ratification et confirmation des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 1938

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 décembre 1938)

Suivant délibération à Saïgon, en date du 23 novembre 1938, l'assemblée générale extraordinaire des Brasseries et glacières de l'Indochine, réunie sur 2^e convocation a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Première partie

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport imprimé de M. BARTH, commissaire nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1937, sur les apports faits par M. SIREYJOL¹⁵, aux termes des lettres échangées le 26 octobre 1937 : lequel rapport a été tenu à la disposition des actionnaires depuis le 4 janvier 1938, ce qui est reconnu par les membres de l'assemblée, adopte, comme l'a déjà fait l'assemblée générale réunie le 13 janvier 1938, les conclusions de ce rapport ; en conséquence, elle ratifie et

¹⁵ Fernand Sireyjol (1898-1937) : administrateur délégué de la [Société commerciale asiatique](#), vannerie, sparterie, tapis à Nam-Dinh.

confirme en tant que de besoin l'approbation de cet apport, ainsi que les attributions et avantages stipulés en représentation, comme l'a déjà fait l'assemblée générale réunie le 13 janvier 1938.

Deuxième partie

L'assemblée générale extraordinaire constate en même temps, comme l'a déjà fait l'assemblée générale réunie le 13 janvier 1938, et en tant que de besoin, que les conditions suspensives auxquelles étaient soumises les deux augmentations de capital décidées par la sixième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 1937, se trouvent remplies et qu'en conséquence, le capital social se trouve porté à deux millions cent trente huit mille piastres, dans les conditions stipulées à la susdite résolution.

L'assemblée générale extraordinaire, ratifiant la même décision prise par l'assemblée générale du 13 janvier 1938, constate aussi en tant que le besoin que les modifications aux statuts, décidées par la septième résolution de l'assemblée générale du 11 décembre 1937, sont devenues définitives.

Copie en forme d'original du procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 1938, n'ayant pu délibérer faute de quorum et copie de l'assemblée du 23 novembre 1938 ont été déposés aux greffes, à savoir :

du Tribunal de commerce de Saïgon et de la Justice de paix de Saïgon, le 26 novembre 1938 ;

du Tribunal de 1^{re} instance de Phnompenh, le 29 novembre 1938 ;

du Tribunal de 1^{re} instance de Cantho, le 5 décembre 1938 ;

du Tribunal de 1^{re} instance et de la Justice de paix de Hanoi, le 1^{er} décembre 1938 ;

du Tribunal de 1^{re} instance et de la Justice de paix de Haïphong, le 2 décembre 1938

du Tribunal de 1^{re} instance de Vinh, le 3 décembre 1938.

Pour extrait et mention.

Le conseil d'administration

L'Impartial du 8 décembre 1938

Robequain, *L'Évolution économique de l'Indochine française* (1939) :

Quant aux brasseries de Hanoï, Haïphong, Cholon, Phnom Penh, elles utilisent surtout pour leur fabrication des produits importés. Crées d'abord pour la clientèle européenne, comme les usines de glace, de limonades et eaux gazeuses auxquelles elles sont souvent associées, elles ont dû se développer pour satisfaire à la demande croissante des indigènes fortunés. La production annuelle de bière est évaluée à 50.000 hectolitres.

Brasseries et glacières de l'Indochine

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 4 mars 1939)

Comme suite aux décisions des assemblées générales extraordinaires des 11 décembre 1937 et 13 janvier 1938, confirmées par une assemblée extraordinaire, tenue à Saïgon le 23 novembre 1938, cette entreprise va répartir gratuitement à ses actionnaires 26.725 actions nouvelles, par prélèvement sur les primes d'émission. Cette répartition se fera à partir du 15 mars prochain, par les soins de la Banque de l'Indochine à raison d'une action nouvelle au nominal de 16 piastres indochinoises pour quatre anciennes.

La notice publiée au *B.A.L.O.* du 20 février rappelle que les assemblées extraordinaires, dont il est parlé plus haut, ont également décidé la création de 6.000

actions nouvelles pour rémunérer un apport. Ces actions, numéros 100.901 à 106.900, resteront attachées à la souche pendant la durée légale.

SAIGON

Une collision d'autos rue Mayer
Un Européen, M. Richard, est blessé
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1939)

Une collision d'automobiles s'est produite, hier, à midi précises, à l'angle des rues Mayer et Mac-Mahon.

La voiture de M^{me} O..., dont le mari est employé à la Shell, a heurté celle de M. Richard, des Brasseries et glacières de l'Indochine.

M. Richard, blessé au corps et perdant son sang en abondance, fut transporté à l'hôpital Grall par les soins de M. Frasseto.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS COLONIALES

Pour le scrutin du 16 avril
Deux listes complètes
(*L'Écho annamite*, 5 avril 1939)

MM. de Lachevrotière Henry, ancien président du Conseil colonial et du Grand Conseil.

Palanque Louis, administrateur de société [BGI].

SAÏGON

Un mariage scout
M. Cazabone
M^{lle} Samblet

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1939)

Notre cathédrale qui, depuis de nombreux lustres, accueille tant de jeunes couples : mariées aux longues traînes, aux voiles vaporeux, aux diadèmes de perles ou de fleurs, mariés en spencer, en smoking, fit fête samedi soir à deux jeunes époux extrêmement sympathiques : M^{lle} Samblet, cheftaine, secrétaire aux Glacières Larue, et M. Cazabone, chef scout, agent de la maison [Denis frères](#).

Faisant partie, tous deux, de la grande et belle famille des scouts, c'est dans l'uniforme qu'ils affectionnent tout particulièrement et qu'ils portent avec fierté, que ces jeunes gens montèrent à l'autel.

Puis un lunch servi par l'ami Luciani, réunit au Saïgon-Palace, parents et invités. Aperçu dans l'assistance : M^{me} et M. Challamel ; M^{me} M. A. Peysson et leur fille ; M^{mes} Bila et Ballous ; M^{me} et M^{les} Bourguet ; M^{les} Ferrando, Hoareau, Gineste, Pereira ; M^{mes} Goyé, René Sambet, Gallois-Montbrun, Cocagne ; MM. Lepervanche, Consigny, Émile Peysson, Drapier ; M^{me} et M. Cussy ; Révérend Père Parel...

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine*, économique et financière, 17 juin 1939)

Les résultats de l'exercice 1938 se présentent en sensible amélioration par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Le conseil proposera à l'assemblée générale qui se réunira à Saïgon le 30 juin de maintenir le même dividende par action (2,82 piastres) alors que le nombre des actions se trouve accru de plus d'un quart, à la suite de la dernière augmentation de capital. Dans ces conditions, le dividende des parts de fondateur se trouvera majoré.

Un acompte de dividende de 2 piastres brut par action et de 1,50 piastre brut par part de fondateur a été mis en paiement le 15 mars. Le solde sera sans doute payé à la Banque de l'Indochine à l'époque habituelle.

La mort de M. Gabriel Biénabe
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1939)

En annonçant, ces jours derniers, l'entrée à l'hôpital militaire de Lanessan de M. Gabriel Biénabe, le sympathique directeur de la glacière à Hanoï, nous faisons les meilleurs vœux pour le prompt et entier rétablissement du malade.

Le choc qu'il avait reçu à la tête devait avoir pour lui des conséquents fatales. Malgré la science et le dévouement des praticiens, M. Gabriel Biénabe s'est éteint hier à l'aube.

La nouvelle a douloureusement affecté la population, et l'hippodrome, hier après-midi, était en deuil du fait de la brusque disparition du propriétaire d'une des plus belles écuries.

À madame Gabriel Biénabe, à la Société et au personnel des Glacières de l'Indochine, à la famille, à la Société des Courses, aux amis nous adressons l'expression émue de nos condoléances.

DÉCÈS
M. Biénabe
(*L'Écho annamite*, 2 août 1939)
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 6 août 1939)

Nous apprenons avec regret le décès subit, survenu à Hanoï, de M. Biénabe, directeur de l'agence tonkinoise des Brasseries et glacières de l'Indochine (établissement Victor Larue), précédemment à Saïgon, où il était connu pour un sportif ardent, excellent joueur de rugby — l'un des meilleurs même que la Cochinchine ait jamais admirés.

À sa veuve éploreade, actuellement au Tonkin, à sa famille en résidence au pays basque, sa terre natale — à ses amis, à la direction et au personnel des Brasseries et glacières de l'Indochine, nous adressons nos condoléances profondément attristées.

Administrateurs. — M. Denis, pdt ; L. Palanque, v.-pdt ; J. Le Bret, adm.-dir. ; G. Filaine, Gaston-Dreyfus, Hommel, de Laboulaye, L. Pierre, J. Broussaud.
Commissaires aux comptes : M. Lartigue, Société fiduciaire d'Indochine.

Saïgon
L'activité du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 22 mai 1940)

Le général d'armée Catroux, gouverneur général de l'Indochine, a reçu, le 18 mai, ...
M. Challamel, directeur général des Brasseries et glacières de l'Indochine...

THE SHOW MUST GO ON !

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} juin 1940)

Une assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour le 10 juin à Saïgon pour délibérer sur une augmentation du capital par incorporation de réserves.

Cette augmentation du capital serait obtenue en portant le nominal des actions de 16 à 18 piastres.

Les comptes de l'exercice 1939, qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 1940, font apparaître un bénéfice distribuable de 592.783 piastres 27, contre 511.820 piastres 48, pour l'exercice précédent. Le conseil proposera à l'assemblée générale de maintenir pour les actions le même dividende que l'année dernière, soit brut : 2 piastres 82 par action.

Le solde du bénéfice leur revenant serait versé à une réserve extraordinaire pour être, d'une part, à concurrence de 32.600 piastres et en même temps que les primes d'émission subsistantes, incorporé au capital social et, d'autre part, affecté à l'apurement de la taxe sur le revenu des capitaux mobiliers qui frappent l'ensemble de l'opération.

Le dividende des parts de fondateur se trouverait fixé à 3 piastres 13 contre 2 piastres 52 brut, l'année dernière.

Société anonyme au capital
de 2 138.000 piastres I. C.
Siège social : 6, rue Paul-Blanchy SAIGON
Avis de convocation à une deuxième assemblée:
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 juin 1940)

L'assemblée générale extraordinaire de la Société des brasseries et glacières de l'Indochine convoquée pour le 10 juin 1940 n'ayant pu obtenir le quorum exigé par la loi, Messieurs les actionnaires sont convoqués à une deuxième assemblée générale extraordinaire suivant les prescriptions de l'article 31 de la loi du 24 juillet 1867, pour le samedi, 29 juin à 11 heures au siège social de la société [...].

Ordre du jour

Augmentation du capital social de 267.250 p. I. C. par augmentation de deux piastres du nominal des actions au moyen de l'incorporation au capital social du solde des primes d'émission et de partie de la réserve extraordinaire comme stipulé dans la première résolution de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 1939. [...]

Gouvernement Général
Les audiences
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 octobre 1940)

Hanoi, 3 octobre (ARIP). — L'Amiral Decoux a reçu le 3 octobre ... M. Plossu, Directeur général des Brasseries et Glacières de l'Indochine.

La Commission mixte
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 décembre 1940)

La Commission mixte qui vient d'être instituée est destinée à remplacer, près du gouverneur de la Cochinchine, le Conseil colonial défunt. Elle comprend dix membres au lieu de vingt-quatre conseillers coloniaux.

Ce sont : MM. ... Palanque..., qui sont des anciens membres de la commission permanente du Conseil colonial.

BRASSERIES INDOCHINE
(*Le Journal*, 2 mars 1941)

Bénéfice 592.783. contre 511.820.

Décès
(*L'Écho annamite*, 1^{er}-2 octobre 1941)

Nous apprenons avec peine les décès de :

M C. F. Welling, ingénieur-mécanicien des Brasseries et Glacières de l'Indochine à Saïgon, mort à l'hôpital Grall, dont les obsèques ont été célébrées le mercredi premier octobre, à seize heures et demie.

Hyménée
(*La Dépêche d'Indochine*, 27 octobre 1941)

Il y avait foule, samedi soir, à la cathédrale, pour assister au mariage de deux jeunes et sympathiques Saïgonnais : M. Raymond Baillif, des Brasseries Larue, fils de M^{me} Baillif,

secrétaire-économiste du Lycée Chasseloup-Laubat, et M^{me} Jeanine Bez, fille de M^{me} et M. Bez¹⁶, capitaine de port à Binh-dong.

À dix-sept heures, la mignonne épousée entrait à l'église au bras de son père, pendant que les grandes orgues, tenues par M^{me} Dâu-Amiel, jouaient la célèbre Marche Nuptiale de Mendelssohn.

M^{le} Jeannine Bez portait une fort belle robe de dentelle formant traîne — une très longue traîne.

Sur ses jolis cheveux était posée une originale coiffure de roses blanches retenant le long voile brodé. Une splendide gerbe d'arums complétait ce délicat ensemble.

Les deux demoiselles d'honneur : M^{les} Odette Baillif et Raymonde Bez, l'une en moïse bleu turquoise, coiffure de pensées feu, l'autre en broderie anglaise rose, coiffure d'œillets du même ton, étaient ravissantes. Elles avaient pour cavaliers : MM. Max Baillif et Martirys. Suivait un court mais très élégant cortège ainsi composé :

M^{me} Baillif, toilette sobre et de coupe impeccable en lourd crêpe mousse violine chapeau assorti avec voilette, et M. Raymond Baillif.

M^{me} Charles Lair, très élégante dans un ensemble signé Mary-Ryna, le devant formant tablier en dentelle ivoire à pastilles noires, le dos en taffetas noir à gros volants, soupçon de traîne, immense chapeau, et M. Amposta.

M^{me} Jean de Tourris, ensemble chic et réussi : robe et chapeau, en crêpe georgette bleu turquoise, et M. Charles Lair.

M^{me} Amposta, vaporeuse toilette en georgette cyclamen fleurs assorties au corsage, et M. de Tourris.

M^{me} Bez, robe en belle laize noire à col montant, et M. Pépino.

M^{me} Pépino, en crêpe georgette fleuri sur fond ivoire et M. Roland Baillif, témoins du jeune couple.

C'est le R.P. Soullard qui bénit les époux et au cours de la cérémonie, M^{me} Casanova chanta l'*Ave Maria* de Schubert.

Les nouveaux mariés et leurs parents reçurent à la sacristie les félicitations de leurs nombreux amis, puis se rendirent à Binhdong où un dîner de famille eut lieu chez M^{me} et M. Bez.

À M^{me} et M. Raymond Baillif, la *Dépêche* adresse ses vœux de parfait bonheur et à leurs familles ses félicitations les plus sincères.

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
Société anonyme au capital de 2.405.250 piastres I. C.
Siège social : 6, rue Paul-Blanchy SAIGON
(*Le Figaro*, 21 novembre 1941)

MM. les actionnaires des Brasseries et glacières de l'Indochine sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 8 décembre 1941, à 11 heures, au siège social de la société.

L'objet de la réunion est le suivant :

— soumission des porteurs de parts de fondateur et de M. et M^{me} Filaine aux dispositions de la loi du 23 janvier 1929 ; modifications corrélatives des articles 15 à 48 des statuts ;

— conversion en actions des parts de fondateur ; rapport du commissaire de la société ; augmentation corrélative du capital social ;

¹⁶ Henri Étienne Bez (Marseille, 25 décembre 1891-Toulon, 29 octobre 1958) : capitaine de port et planteur de caoutchouc.

- nomination d'un commissaire pour faire un rapport sur la cause des avantages pouvant résulter de la conversion des parts de fondateur ;
- augmentation du capital social par transformation de réserves en actions à attribuer gratuitement aux actionnaires ;
- autorisation au conseil d'augmenter le capital social par émission d'actions ;
- modifications des statuts corrélatives de la conversion des parts et des augmentations de capital ci-dessus (art. 7, 8, 15, 42, 45, 48) ;
- abaissement de 7 à 5 pour cent du taux du premier dividende statutaire ;
- modifications des statuts corrélatives à l'abaissement du taux du premier dividende et diverses (art. 8, 39, 42, 45, 46).

Les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société seize jours au moins avant l'assemblée.

Les titres au porteur doivent être déposés cinq jours au moins avant l'assemblée, soit au siège social, soit chez une banque en France, ou en Indochine, à une époque telle que le certificat d'immobilisation puisse parvenir au siège social avant le délai du cinq jours ci-dessus indiqué.

Les certificats de dépôt et les pouvoirs peuvent être remis avant le 20 novembre, au correspondant de la société, à Marseille, à savoir MM. Denis frères, 5, place de la Corderie, Marseille.

Le conseil d'administration.

Commission mixte du Conseil colonial
(*L'Écho annamite*, 17 décembre 1941)

La Commission mixte du Conseil colonial de la Cochinchine s'est réunie à Saïgon, comme prévu, pour examiner, au cours de sa session, diverses questions financières, fiscales, domaniales et foncières inscrites au programme de ses travaux.

MM. Palanque...

1942 : capital porté à 3.534.000 \$ I.C.



Coll. Olivier Galand

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

Société anonyme

fondée au capital de 1.500.000 piastres

Capital social : 1.650.000 piastres indochinoises
divisé en 82.500 actions de 20 piastres chacune

Statuts déposés chez M^e Fays, notaire à Saïgon

Deuxième assemblée constitutive en date du 12 septembre 1927

Statuts modifiés par l'assemblée générale du 5 décembre 1927

Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, Saïgon

Capital porté à 3.534.300 piastres I.C.
divisé en 196.350 actions de 18 piastres chacune

Assemblées générales

des actionnaires des 8 décembre 1941 et 5 janvier 1942
et des porteurs de parts bénéficiaires du ? mars 1942

CERTIFICAT D'INSCRIPTION D'ACTIONS NOMINATIVES DE 20 PIASTRES

entièrement libérées

Actions nominatives entièrement libérées, jouissance ex-coupon n° 26 attaché

Saïgon, le 20 juillet 1942

Un administrateur : ?

Par délégation spéciale du conseil d'administration : ?

Weisshoff grav.-impr. Paris

AVIS FINANCIER

BRASSERIES et GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
(*Le Figaro*, 7 janvier 1942)

L'assemblée extraordinaire du 8 décembre a pu valablement délibérer dès sa première réunion et a adopté les résolutions relatives à la procédure de conversion des parts de fondateur en actions.

L'assemblée des porteurs de parts a été convoquée pour le 12 janvier et sera suivie d'une seconde assemblée qui sera convoquée dans les délais légaux après la tenue de la première assemblée.

Pour la première assemblée des porteurs de parts, le délai, primitivement fixé jusqu'au 25 décembre pour le dépôt des pouvoirs et des certificats d'immobilisation, chez le correspondant de la société, MM. DENIS FRÈRES, 5, place de la Corderie à MARSEILLE a été prorogé jusqu'au 6 janvier 1942.

Saïgon
Inauguration d'un buste du maréchal Pétain
À la commission mixte du conseil colonial
(*L'Écho annamite*, 18 mars 1942)

Assistaient à cette séance :
MM. ... Palanque, etc.

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
AUGMENTATION DU CAPITAL
(*Le Temps*, 9 mai 1942)

Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires tenues à Saïgon les 8 décembre 1941 et 5 janvier 1942, et l'assemblée générale des porteurs de parts de fondateur tenue à Saïgon le 28 mars 1942 ont valablement délibéré, et les résolutions adoptées ont rendu définitives :

- la conversion des parts de fondateur en actions, à raison d'une action par part ;
- l'attribution gratuite d'une action nouvelle par cinq actions préexistantes, y compris celles correspondant à la conversion des parts.

Le capital se trouve ainsi porté à 3.534.300 piastres indochinoises, divisé en 198.350 actions de 18 piastres indochinoises chacune, toutes jouissance du 1^{er} janvier 1941.

Nous croyons savoir que les 62.725 actions nouvelles pourront délivrer mises en distribution dans la seconde quinzaine de juin par les soins de la Banque de l'Indochine.

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Blaha, Paul, Brasseries et Glacières à Cholon,
M^{me} Blaha et 2 enfants.
M. Christoï, Georges, Brasseries et Glacières,
M^{me} Christoï et 2 enfants.
M. Couhé, Roger, Brasseries et Glacières à Cholon,
M^{me} Couhé.

M. Gauthier, Roger, Brasseries et Glacières à Cholon.
M. Goyet, Marcel, Brasseries et Glacières,
M^{me} Goyet et 2 enfants,
M. Graf, Philippe, Brasseries et Glacières à Cholon,
M^{me} Graf.
M. Hérault, Lucien, Brasseries et Glacières,
M^{me} Hérault et 2 enfants.
M. Lalo, Pierre, Brasseries et Glacières,
M^{me} Lalo et 1 enfant.
M. Lansalot, Marcel, Brasseries et Glacières à Cholon.
M. Lavallée, Gabriel, Brasseries et Glacières,
M^{me} Lavallée.
M. Le Borgne, Alain, Brasseries et Glacières,
M^{me} Le Borgne et 1 enfant.
M. Perez, Léopold, Brasseries et Glacières,
M^{me} Perez et 2 enfants.
M. Pfahl, Philippe, Brasseries et Glacières, Cholon,
M^{me} Pfahl.
M. Pourpe Georges, Brasseries et Glacières,
M^{me} Pourpe et 2 enfants.
M. Sambet, René, Brasseries et Glacières,
M^{me} Sambet.
M. Sornet, Maurice, Brasseries et Glacières, Cholon,
M^{me} Sornet et 2 enfants.
M. Walter, Ernest, Brasseries et Glacières,
M^{me} Walter et 1 enfant.

[Les visites du gouverneur général]
(*L'Écho annamite*, 19 août 1942)

Le 19 août, le vice-amiral Decoux, gouverneur général de l'Indochine, accompagné du gouverneur de la Cochinchine et d'autres personnalités, ... se sont rendus ... au centre de stérilisation (usine Fraser) et aux travaux d'aménagement de l'usine **Brasseries et glacières de l'Indochine**.

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
(*Le Journal*, 24 août 1942)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 juillet à Saïgon a approuvé les comptes de l'exercice 1941 se soldant par un bénéfice net de 1.401.242 piastres contre 896.925 piastres pour l'exercice précédent. Le dividende brut a été fixé à 6 piastres 50 par action. Compte tenu des acomptes mis en paiement, le solde à payer s'élève à 2 piastres 60 pour les actions au porteur et à 2 piastres 80 pour les actions nominatives. Ils seront mis en paiement à une date qui sera fixée ultérieurement par le conseil..

Les actions reçoivent à partir d'aujourd'hui un dividende de piastres indochinoises 2 fr. 60 net au porteur (coupon 26).

BRASSERIES et GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
(*Le Temps*, 7 novembre 1942)

Cette société convoque pour le 3 décembre prochain, à Saïgon, une assemblée extraordinaire qui aura à statuer sur une augmentation du capital de 1.178.100 piastres par incorporation de réserves, ce qui permettra simultanément d'élever de 2 piastres le nominal des actions et d'attribuer gratuitement aux actionnaires actuels une action nouvelle pour cinq anciennes. En outre, il sera réparti en espèces un montant de 785.400 piastres prélevé sur la réserve spéciale.

Le conseil d'administration demandera, en outre l'autorisation d'augmenter le capital par émission d'actions de numéraire.

BRASSERIES & GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
Société anonyme constituée le 12 septembre 1927
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : la fabrication, l'achat et la vente de bière, boissons gazeuses, glace à rafraîchir et tous produits similaires.

Siège social : Saïgon, n° 6, rue Paul-Blanchy.

Capital social : 4.712.400 piastres, divisé en 235.620 actions de 20 \$ entièrement libérées.

À l'origine, 1.500.000 \$ en 75.000 actions de 20 \$.

Porté en décembre 1927 à 1.650.000 \$ par émission au pair de 7.500 actions de 20 \$.

En juillet 1929 à 1.960.000 \$ par création de 15.500 actions de 20 \$ dont 2.400 actions d'apports remises à la Société industrielle de Vinh-hoi, 8.250 actions de numéraire émises à 65 \$ et 4.850 émises à 80 \$.

En 1933 à 2.018.000 \$ par création de 2.900 actions d'apports de 20 \$ dont 48 remises à la brasserie Hommel et 2.852 à la Singapore soda Fraser and Neave, Ltd.

Ramené en 1936 à 1.816.200 \$ par remboursement de 2 \$ par action.

Et en 1937 à 1.614.400 \$ par remboursement de 2 \$ par action.

Porté en 1938 à 2.138.000 \$ par création de 6.000 actions d'apports de 16 \$ et distribution gratuite de 26.725 actions de 16 \$ (transformation des primes d'émission).

En 1940 à 2.405.250 \$ par augmentation de 16 à 18 \$ de la valeur nominale des actions par prélèvement sur les réserves.

En mars 1942 à 3.534.300 \$ par transformation des parts de fondateurs en actions et création de 32.725 actions de 18 \$ (prélèvement sur les réserves).

Puis en décembre 1942 à 4.712.400 \$ par majoration de la valeur nominale des actions portée de 18 à 20 \$ et distribution gratuite de 39.270 actions de 20 \$ (prélèvement sur les réserves).

Parts de fondateur : 30.000 titres supprimés en mars 1942.

Conseil d'administration : Société Denis frères d'Indochine, président ; Louis PALANQUE, vice-président ; Jean LE BRET, administrateur délégué ; Étienne DENIS, Gaston FILAINE, Maurice HOMMEL, Édouard de LABOULAYE [Banque de l'Indochine], Louis PIERRE, administrateurs.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin juin (une voix par action, sans limitation).

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration ; le solde aux actions.

Prélèvement facultatif sur cette dernière portion pour amortissements supplémentaires ou réserves appartenant aux seuls actionnaires.

Inscription à la cote : Marché officiel au comptant : actions.

Exercices	Bénéfice déclaré	Dividende brut			Cours des actions	
		total	par act.	par part	plus haut	plus bas
	milliers \$	milliers \$	\$	\$	fr.	fr.
1937	429	399	2,82	2,27	566	2.715
1938	512	452	2,82	2,52	600	2.501
1939	593	471	5,2	3,13	598	3.385
1940	896	799	2,82	5,34	—	—
1941	1.276	1.400	4,78	—	—	—

Dernier cours connu (décembre 1942), actions : 3.225 fr.

Comité d'organisation et groupement professionnel
des productions industrielles coloniales
(*Le Journal officiel de l'Etat français*, 12 janvier 1943)

Le secrétaire d'État à la marine et aux colonies,

Vu les lois du 6 décembre 1940 et du 5 mars 1941 organisant les groupements professionnels coloniaux ;

Vu les arrêtés du 8 avril 1941 fixant l'organisation et les conditions du fonctionnement des groupements,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Sont nommés pour 1944 dans le comité d'organisation et le groupement professionnel des productions industrielles coloniales :

AU TITRE DES SECTIONS ET SOUS-SECTIONS MÉTROPOLITAINES

Section « industries d'alimentation »

Sous-section « brasseries frigorifiques ». — Président : M. Hommel (Maurice)[BGI] ; vice-président : M. Curral (Jean)[Société technique de brasserie (gr. Gaston-Dreyfus)].

SITUATION DE L'INDUSTRIE LOCALE
Industries des produits agricoles et forestiers
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1943)

BRASSERIES GLACIÈRES

Les Brasseries et glacières de l'Indochine assurent la totalité de la production de bière, la majorité de celle de glace et de boissons gazeuses. Elles disposent de 2 brasseries et 3 glacières. En temps normal, il y a de petites exportations sur Madagascar.

Actuellement, les produits sont naturellement destinés exclusivement aux besoins locaux. L'importance de la société est caractérisée par son nombre d'employés ; plus de 30 Européens, plus de 2.300 Indochinois.

Malgré les circonstances, la production de glace a fait l'objet d'une notable extension. À Hanoï, une malterie a été construite pour le traitement du paddy-nép, affranchissant ainsi la société d'importations étrangères.

GROUPEMENTS PROFESSIONNELS COLONIAUX

III. — AU TITRE DES SECTIONS ET SOUS-SECTIONS COLONIALES INDOCHINE

(*Journal officiel de la République française*, 5 avril 1943, p. 982)

Sous-sections « Industries d'alimentation ».

Sous-section « Brasseries frigorifiques conserves ».

Président : M. Plossu [BGI].

Vice-président : M. Babin [BGI-Hanoï].

Brasseries et glacières de l'Indochine

(*Les Assemblées générales*, 1943)

Les 39.270 actions nouvelles créées suivant décision de l'assemblée extraordinaire tenue à Saïgon, le 3 décembre 1942, seront attribuées par les soins de la Banque de l'Indochine à partir du 22 avril 1943, à raison de une action nouvelle, coupon n° 29 attaché, contre cinq coupons n° 28 des actions anciennes. Les attributions d'actions au porteur et la délivrance des certificats nominatifs seront effectuées sans frais dès lors que les demandes auront été déposées chez la Banque de l'Indochine, à Paris, avant le 25 juin 1943.

L'ensemble des titres de la Société a été incorporé aux opérations de la C. C. D. V. T. à partir du 5 avril 1943. Toutes les formalités ont été remplies pour que les 39.270 actions nouvelles soient admises à la Cote officielle. Les droits sont admis à la Cote spéciale.

Un acompte sur le dividende de l'exercice 1942 sera mis en paiement le 22 avril 1943, pour coïncider avec la date de distribution des actions nouvelles. Son montant a été fixé à 3 piastres brut, soit net 2 piastres 25, tant pour les actions au porteur que pour les actions nominatives.

Cet acompte, qui correspond au coupon n° 29 sera mis en paiement chez la Banque de l'Indochine à Saïgon. Il pourra aussi, jusqu'à nouvel avis, être payé en francs au cours du change du jour de la piastre, aux guichets de la Banque de l'Indochine, à Paris, Bordeaux et Marseille. En même temps, il sera procédé à l'estampillage des anciens titres pour y porter la mention du nouveau capital.

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

(*Le Journal*, 13 septembre 1943)

Jusqu'à nouvel ordre et par exception, les actions pourront circuler en titres démunis de coupons

Annuaire Desfossés 1945, p. 1976 :
Brasseries et glacières de l'Indochine
Administrateurs. — Société Denis frères, pdt ; L. Palanque, v.-pdt ; R. G.-Dreyfus, J. Le Bret, G. Filaine, M. Hommel, E. de Laboulaye, L. Pierre, Soc. Denis frères d'Indochine.
Commissaires aux comptes : M. Lartigue et J. Thiellet ; Société fiduciaire d'Indochine, suppl.

Liste des décès à Saïgon du 9 mars au 28 août 1945
(*L'Entente*, 5 novembre 1945)

Du 9 mars au 22 mai
Hugues Leblond, comptable aux B.G.I.

Du 10 au 16 juin
Étienne Guanou, brasserie Larue [BGI*].

ANTIER Edwige : arrivée en 1946 en Cochinchine à l'âge de 4 ans, renvoyée à 13 ans au Lycée de Chambéry. Son père, officier de marine, était venu diriger la décortiquerie de riz des BGI à Binh Dong à 25 km de Saïgon, avec l'ingénieur Verdeil, puis la brasserie BGI de Cholon. Sa mère était institutrice au Lycée de Saïgon. Carrière de pédiatre (*Passions Viêt Nam*, avril 2000).

INDOCHINE
(*Climats*, 7 mars 1946)

Sans attendre les résultats de leur dernier exercice, les Brasseries et Glacières de l'Indochine viennent de mettre en paiement, le 28 février, un acompte de dividende de 4 piastres 66.

En 1943, leur bénéfice s'était élevé à 2.007.700 piastres et avait permis la distribution d'un compte de 7 p. 50.

1948 : valeur nominale des actions portée de 20 à 30 \$ I.C.

Annuaire Desfossés 1948, p. 2290 :
Brasseries et glacières de l'Indochine
Administrateurs. — E. Denis, pdt hon. ; J. Le Bret, pdt ; L. Palanque, v.-pdt ; R. G.-Dreyfus, A. Plossu, A. Challamel, G. Filaine, M. Hommel, E. de Laboulaye, L. Pierre, Soc. Denis frères d'Indochine.
Commissaires aux comptes : Degrange ; Société fiduciaire d'Indochine, suppl.

1948 (juin) : participation dans les BRASSERIES DU CAMEROUN

Brasseries et glacières de l'Indochine (*L'Information d'Indochine économique et financière*, 7 octobre 1948)

La Société a mis en service, à Cholon, un nouvel ensemble de caves dont l'installation avait été retardée par suite des événements. Le montage d'une nouvelle installation frigorifique est en cours et commande a été passée, à une maison française, d'une salle de brassage.

À Saigon, la capacité de production de force motrice a été sensiblement accrue et le montage d'une installation supplémentaire de fabrication de glace a été entrepris.

À Haïphong, la Société s'est rendue acquéreur d'un entrepôt frigorifique.

Les perspectives d'avenir conduisent à envisager des investissements nouveaux qui exigeront des capitaux importants. C'est pourquoi le Conseil s'est fait autoriser, par l'assemblée extraordinaire tenue fin juillet à Saigon :

1°) à porter le capital de 9.424.800 piastres à 14 137.200 piastres par incorporation de réserves (élévation de 20 à 30 piastres du nominal des actions) ; 2° de 14137.200 à 24 millions de piastres, par émission de 328.760 actions de numéraire de 30 piastres, en une ou plusieurs fois.

Au point de vue commercial, les ventes ont marqué, l'an dernier, un progrès sensible dans le Sud. Au Tonkin, l'activité a été surtout consacrée à la remise en état des installations sinistrées.

AVIS DE DÉCÈS (*Le Populaire d'Indochine*, 15 décembre 1948)

M^{me} Georges CHRISTOI

M. et M^{me} Robert GUENIFFEY

M. René CHRISTOI,

Ses parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

M. G. Christoi

chef comptable aux B.G.I.

décédé le 7 décembre à Levallois Perret.

Les grèves à Saigon (*La Dépêche d'Indochine*, 14 février 1949)

Faisant état du mouvement gréviste qui s'est produit récemment à la B.G.I., au Service des P.T.T. et Trésor, l'éditorialiste du « Saïgon Moi », quotidien local de langue vietnamienne, écrit notamment :

« Nous devons reconnaître qu'il ne s'agissait là que d'un mouvement de caractère purement professionnel. Les grévistes n'ont voulu lutter que pour l'obtention d'un équilibre entre les conditions d'existence et le coût de la vie de plus en plus croissant dans la zone occupée.

« Mais, nous devons reconnaître que ce mouvement aura des répercussions considérables à tous les points de vue : social, économique et même politique, si les ministères des Finances et de la France d'outre-mer ne résolvent pas la question. »

L'auteur relève quelques effets déjà produits par cet état de choses : hausse du prix de la glace et de la bière, communications en travées dans la journée du 5 dernier, recettes sur la taxe de 1 % diminuées... « Les dommages causés par les dernières grèves en France, ajoute-t-il, méritent d'attirer l'attention des ministères des Finances et de la France d'Outremer. »

« La grève à la B.G.I. s'est maintenant apaisée, c'est une heureuse nouvelle ! Quant aux revendications des 40 chauffeurs de voitures de location de Cholon, nous espérons qu'elles seront satisfaites, grâce à une efficace intervention de l'Inspection du Travail.

« Et le sort des fonctionnaires français et vietnamiens ?

Ce problème a déjà son écho jusqu'en France. La C.G.T. et la Force Ouvrière sont intervenues en leur faveur et ont montré une attitude énergique à ce sujet.

Les fonctionnaires indochinois, tant français que vietnamiens, sont déjà résolus lutter jusqu'à la satisfaction de leurs revendications.

1949 (juin) : participation dans les BRASSERIES DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Ces nouvelles intéressent tout le Sud-Est asiatique

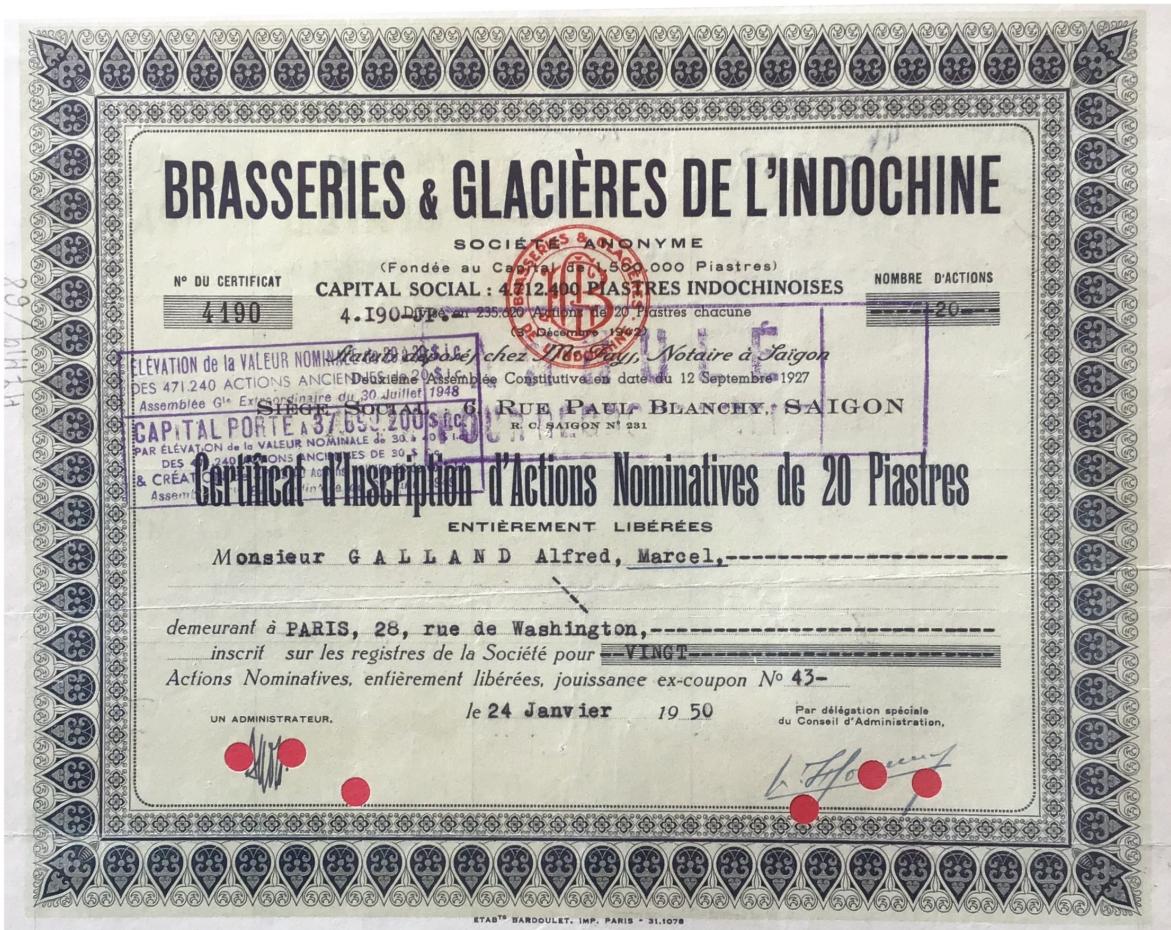
INDOCHINE
(*Climats*, 17 juin 1949)

SUD-VIET-NAM

Une grenade de fabrication locale a été lancée le 27 mai devant les Brasseries et Glacières d'Indochine, rue Paul-Blanchy, à Saïgon. Il n'y a eu ni victimes ni dégâts.

1949 (26 novembre) : création à Casablanca d'un holding de reconversion, la Cie européenne et africaine (COMPEA). Capital porté en 1952 de 500 à 800 MF et raison sociale changée en Cie européenne et africaine de brasseries (COMPEAB). Participations dans les Brasseries de l'Ouest-Africain à Dakar, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun.

1949 : valeur nominale des actions portée de 20 à 30 \$ I.C. et création de 471.240 actions gratuites (1 nouv. pour 1 anc.).



Coll. Olivier Galand

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

Société anonyme

(fondée au capital de 1.500.000 piastres)

Capital social : 4.712.400 piastres indochinoises
divisé en 235.620 actions de 20 piastres chacune

Statuts déposés chez M^e Fays, notaire à Saïgon

Deuxième assemblée constitutive en date du 12 septembre 1927

Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, Saïgon

ÉLÉVATION de la VALEUR NOMINALE de 20 à 30 \$ I.C.

DES 471.240 ACTIONS ANCIENNES de 20 \$ I.C.

Assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 1948

CAPITAL PORTÉ à 37.699.200 \$ I.C.

PAR ÉLÉVATION DE LA VALEUR NOMINALE de 30 à 40 \$ I.C.

DES 471.240 ACTIONS ANCIENNES de 20 \$ I.C.

& CRÉATION DE 471.240 ACTIONS NOUVELLES de 40 \$ I.C.

Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1949.

CERTIFICAT D'INSCRIPTION D'ACTIONS NOMINATIVES DE 20 PIASTRES entièrement libérées

Actions nominatives entièrement libérées, jouissance ex-coupon n° 43

le 24 janvier 1950

Un administrateur : ?

Par délégation spéciale du conseil d'administration : ?
Étab. Bardoulet, imp. Paris



Coll. Olivier Galand

Sud-Viêt Nam. SAÏGON. — La direction des B.G.I.
P-C Paris. Made in France. Cliché Agence des colonies.
Architecte : Paul Veyssyre.



[Coll. Olivier Galand](#)

Les B.G.I. de Cholon

P-C Paris. Made in France. Cliché des Éditions P.C.

Architecte : [Paul Veysseyre](#).



Coll. Olivier Galand

Cholon. — Le nouvel immeuble des B.G.I.
P-C Paris. Made in France. Cliché des Éditions P.C.



Coll. Olivier Galand
Sous-bock Bière royale blonde export. — Cholon-Cochinchine.
J. Morax Paris

Vers 1950 : participation dans les BRASSERIES de l'OUEST-AFRICAIN à Dakar

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1950)

Le conseil ayant procédé à la réévaluation du bilan à fin 1949, proposera à une assemblée extraordinaire convoquée pour le 31 mai à Saïgon, l'augmentation du capital de 37.699.200 piastres à 70.686.000 piastres par incorporation de réserves et élévation de 40 à 75 piastres du nominal des actions.

Cette opération se fera par incorporation de la réserve spéciale de réévaluation, s'élevant à 15.383.357 piastres et d'une réserve spéciale de 17.603.442 piastres qu'aura à constituer, à cet effet, l'assemblée ordinaire du même jour.

Un jeton de présence de 5 piastres net sera alloué par action présente ou représentée à l'assemblée extraordinaire.

Convocations d'assemblées
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mai 1950)

Brasseries et Glacières de l'Indochine. — 10 h., 6, rue Paul-Blanchy, à Saïgon. Suivie d'une assemblée extraordinaire en vue de l'augmentation de capital.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juin 1950)

Avis aux actionnaires

L'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 31 mai 1950, à Saïgon, a validement délibéré et a approuvé les comptes de l'exercice 1950.

Le bilan fait apparaître un bénéfice de 33.862.129,06 piastres ; il tient compte notamment :

— de la réévaluation partielle des immobilisations et de la création d'une réserve spéciale de réévaluation, s'élevant à 15.383.357,77 piastres ;
— de la création d'une « réserve spéciale » de 17.603.442,23 piastres.

Le bénéfice a permis à l'assemblée de fixer le dividende à 31,25 piastres brut par action.

Après déduction de l'impôt indochinois sur le revenu des valeurs mobilières et, pour les actions au porteur, de la taxe de transmission échue au 31 décembre 1949, le dividende net s'établit à :

- 25 piastres pour les actions nominatives ;
- 24,44 piastres pour les actions au porteur.

Compte tenu de l'acompte de 15 piastres net mis en paiement le 12 décembre 1949, le solde de dividende s'établit à net :

- 10 piastres par action nominative ;
- 9,44 piastres par action au porteur.

Ce solde de dividende sera mis en paiement à la Banque de l'Indochine, à Saïgon, le 7 juin 1950, contre coupon n° 41.

Les coupons pourront aussi être payés en francs à partir du 7 juin 1950 aux guichets de la Banque de l'Indochine, à Paris, Bordeaux, Marseille, par transferts de fonds d'Indochine au cours du change du jour de la piastre.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a aussi valablement délibéré.

Cette assemblée a décidé d'augmenter le capital social de 37.699.200 piastres à 70.686.000 piastres par incorporation :

- de la « réserve spéciale de réévaluation » s'élevant à \$ 15 millions 383.357,77 ;
- de la réserve spéciale de \$ 17.603.442,23, constituée par l'assemblée générale ordinaire, et en élevant le taux nominal des actions de 40 à 75 piastres.

Le jeton de présence de 5 piastres indochinoises lions qui ont été régulièrement représentées à l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 1950 sera adressé directement aux ayant droit

Brasseries et glacières de l'Indochine

(L'Information financière, économique et politique, 6 juin 1950)

Tenue le 31 mai, à Saïgon, l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1950 faisant apparaître un bénéfice de 33.862.129 piastres.

Le bilan tient compte notamment de la réévaluation partielle des immobilisations et de la création d'une réserve spéciale de réévaluation, s'élevant à 15.383.357 piastres et de la création d'une « réserve spéciale » de 17 millions 603.442 piastres.

Le bénéfice a permis à l'assemblée de fixer le dividende à 31,25 piastres brut par action. Après déduction de l'impôt indochinois sur le revenu des valeurs mobilières, et, pour les actions au porteur, de la taxe de transmission échue au 31 décembre 1949, le dividende net s'établit à : 25 piastres pour les actions nominatives et 24,44 piastres pour les actions au porteur.

Compte tenu de l'acompte de 15 piastres net mis en paiement le 12 décembre 1949, le solde de dividende s'établit à net : 10 piastres par action nominative et 9,44 piastres par action au porteur.

Ce solde de dividende sera mis en paiement à la Banque de l'Indochine à Saïgon, le 7 juin, contre coupon n° 44 et aux guichets de cette banque à Paris, Bordeaux, Marseille, en francs, par transferts de fonds d'Indochine au cours du change du jour de la piastre.

L'assemblée générale extraordinaire tenue à l'issue de l'ordinaire a décidé d'augmenter le capital social de 37 millions 699.200 piastres à 70.686.000 piastres par incorporation de la « réserve spéciale de réévaluation » s'élevant à 15.383.357 piastres, et de la réserve spéciale de 17.383.357 piastres, et en élevant le taux nominal des actions de 40 à 75 piastres.

Le jeton de présence de 5 piastres net revenant aux actions régulièrement représentées à l'assemblée sera adressé directement aux ayant droit.

Brasseries et glacières

(Notes et études documentaires, 13 juin 1950)

La production des brasseries et glacières a accusé en 1949 une forte augmentation par rapport à celle de l'année précédente. La production totale de bière (Nord-Vietnam et Sud-Vietnam) a atteint environ 268.134 hl contre 161.200 hl. en 1948 ; celle de la glace a dépassé 93.000 tonnes alors qu'elle n'avait été que de 69.600 t. en 1948 ; enfin la production des boissons gazeuses a atteint près de 60.000 hl. contre 44.000 hl. au cours de l'année précédente.

LE CARNET DE CLIMATS
DÉCÈS
(*Climats*, 13 juillet 1950)

— Un service a été célébré en l'église St-Augustin, chapelle de la Sainte-Vierge, le jeudi 6 juillet, à 11 heures précises, à la mémoire de M. Élie André, chef du secrétariat administratif des Brasseries et glacières de l'Indochine, à Saïgon, décédé accidentellement à Bahreïn, le 13 juin.

Catherine HODEIR,
Stratégie d'Empire : le Grand patronat colonial face à la décolonisation,
Paris : Éd. Belin, 2003, p. 156.

Étienne Denis donne son aval à un projet beaucoup plus audacieux [que celui d'Edmond Giscard d'Estaing pour les Sucreries et raffineries de l'Indochine]. Au Tonkin, il n'y a pratiquement qu'une seule entreprise qui dit : « Les dommages de guerre, voilà ce que j'en fais. Je déchire les formulaires. Je crée à Saïgon la plus importante brasserie et la plus importante usine française de soft drinks du monde [...]. Il fallait le faire, we made it ! La nouvelle brasserie fonctionne dès 1950 et l'usine des soft drinks, à partir de 1953 [...]. De 40.000 hl par an, les BGI sont passées à un million. »

AEC 1951-1032 — Brasseries et glacières de l'Indochine (B.G.I.)
6, rue Paul-Blanchy, SAIGON (Sud Viet-Nam).

La correspondance peut être adressée aux soins de la Société auxiliaire pour l'industrie en Indochine.

Capital. — Société anon., fondée le 12 septembre 1927, 70.686.000 piastres indochinoises en act. de 75 piastres.

Dividendes bruts (en piastres). — 1947 : 12,50 ; 1948 : 25 p. ; 1949 : 31 p. 25.

Objet. — Exploitation des établissements industriels et commerciaux connus sous le nom de « Brasseries et glacières de l'Indochine » pour la fabrication de bière, boissons gazeuses, glace à rafraîchir ; vente des produits fabriqués. — Établissements à Saïgon, Cholon, Phnom-Penh, Cantho, Tourane, Vinh, Hanoï, Haïphong.

Conseil. — MM. Étienne Denis, présid. ; Louis Palanque, vice-présid. ; Albert Plossu, Alexandre Challamel, Gaston Filaine, R. Gaston-Dreyfus, Édouard de Laboulaye [secr. gén. Bq IC](1883-1955), Maurice Hommel, Louis Pierre [† Saint-Roc (Haute-Savoie), 4 août 1950], Société Denis frères d'Indochine, adm.

BRASSERIES ET GLACIERES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 février 1951)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Le conseil d'administration a décidé de procéder à la mise en paiement à partir du 1^{er} mars 1951, d'un second acompte de dividende, au titre de l'exercice 1950.

Ce deuxième acompte qui, compte tenu du premier acompte mis en paiement le 20 novembre 1950, absorbera probablement l'ensemble du dividende de l'exercice 1950, a été fixé :

Pour les actions nominatives à 15 piastres net ;
Pour les actions au porteur à 14,2 piastres net.

BRASSERIES ET GLACIERES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 mars 1951, p. 2)

Les actionnaires sont convoqués au siège social de la société à Saïgon.

— En assemblée générale ordinaire, pour le 30 avril 1951, à 10 heures ;
— En assemblée générale extraordinaire, pour le 30 avril 1951, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire

1° Assemblée générale ordinaire.

— Rapports et comptes de l'exercice 1950, *quitus* au conseil, fixation du dividende, etc.

2° Assemblée générale extraordinaire.

— Augmentation du capital de 70.686.000 piastres indochinoises à 94 248.000 piastres indochinoises par incorporation de la réserve spéciale et l'élévation de 75 à 100 piastres du nominal des 942.480 actions.

— Échange pour regroupement des 942.480 actions dites « actions anciennes » ainsi élevées au nominal de 100 piastres chacune, contre 314.160 actions nouvelles au nominal de 300 piastres chacune, soit à raison de une action nouvelle contre trois actions anciennes, et ce notamment en vue du retrait des actions déposées à la C.C.D V.T. dans la métropole ;

— Modifications des statuts en conséquence des dispositions ci-dessus et diverses.

Pour assister ou pouvoir se faire représenter à ces assemblées : les propriétaires d'actions nominatives doivent être ainsi ruts sur les registres de la société seize jours au moins avant époque fixée pour les assemblées ; les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours avant l'époque fixée pour les assemblées, soit au siège social, soit chez une banque en France ou en Indochine.

Les actionnaires qui désirent se faire représenter doivent déposer leur pouvoir au siège social trois jours au moins avant la date des assemblées.

Pour les actions au porteur, les pouvoirs ne sont valables que s'ils sont accompagnés d'un certificat d'immobilisation délivré par la banque où les titres correspondants sont déposés

Pour enregistrement au siège social les certificats d'immobilisation et les pouvoirs peuvent être remis jusqu'au vendredi 20 avril 1951 inclus, dernier délai, en correspondant de la société, à Paris, 25. rue du Général-Foy.

Un jeton de présence de cinq piastres indochinoises net sera alloué par action présente ou représentée à l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 1951.

BRASSERIES ET GLACIERES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 mars 1951, p. 7)

À l'assemblée extraordinaire du 30 avril, le conseil proposera d'augmenter le capital de 70.686.000 piastres indochinoises à 94.248.000 piastres (incorporation de la réserve spéciale), le nominal des actions étant ainsi élevé de 75 à 100 piastres.

Leur regroupement en titres de 300 piastres nominal par voie d'échange (1 pour 3 de 100 piastres) figure également à l'ordre du jour.

BRASSERIES ET GLACIERES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 mai 1951)

Bilan
Dividende.

COMPAGNIE EUROPÉENNE ET AFRICAINE (COMPEA)
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 juillet 1951)

Les 300.000 actions constituant l'augmentation du capital en numéraire de 200 à 500 millions de francs ont été souscrites par les Brasseries et Glacières de l'Indochine, seul souscripteur. Il a été versé, par cette dernière société, le quart du montant des actions souscrites, à concurrence de 61 millions de francs par compensation de créances et de 14 millions en espèces.

L'assemblée extraordinaire de la Compagnie Européenne et Africaine, après avoir constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital, a autorisé le conseil à porter le fonds social en une ou plusieurs fois, jusqu'à 800 millions.

1951 : capital porté de 70,7 M\$ à 94,3 M \$



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

Société anonyme

Deuxième assemblée constitutive en date du 12 septembre 1927

Capital social : 94.248.000 piastres indochinoises
divisé en 314.160 actions de 300 piastres chacune

Statuts déposés chez M^e Fays, notaire à Saïgon

Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, Saïgon

ACTION DE TROIS CENTS PIASTRES

AU PORTEUR, ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Le président : Étienne Denis

Par délégation spéciale du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel du Vietnam*
du 15 septembre 1951

Morax, impr. Paris

BRASSERIES ET GLACIERES DE L'INDOCHINE
(L'Information financière, économique et politique, 17 octobre 1951)

Avis aux actionnaires

Le conseil d'administration a décidé de procéder à la mise en paiement, à partir du 22 octobre 1951, d'un acompte de dividende au titre de l'exercice 1951.

Cet acompte a été fixé à 30 piastres net par action, tant pour les actions au porteur que pour les actions nominatives.

Il est payable, en piastres aux guichets de la Banque de l'Indochine à Saïgon, et, en francs, change de la piastre, aux guichets de la Banque de l'Indochine, à Paris, Bordeaux et Marseille, sur présentation du coupon n° 47.

L'impôt Indochinois sur le revenu des Valeurs mobilières et, pour les actions au porteur, la taxe de transmission échue seront prélevés lors du paiement du solde du dividende de l'exercice 1951.

AVIS DES AGENTS DE CHANGE
(L'Information financière, économique et politique, 24 janvier 1952)

Brasseries et Glacières de l'Indochine. — Le 21 janvier, élévation du nominal des actions de 40 à 75, puis à 100 piastres et regroupement des actions (1 de 300 pour 3 anc.).

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
(L'Information financière, économique et politique, 2 avril 1952)

Avis aux actionnaires
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires des Brasseries et Glacières de l'Indochine sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social de la Société, à Saïgon pour le 30 avril 1952, à 10 heures.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du conseil d'administration ;

Rapport du commissaire aux comptes ;

Approbation des comptes de l'exercice 1951 et *quitus* au Conseil ;

Fixation du dividende pour l'exercice

Mandats d'administrateurs (renouvellement, nomination) ;

Nomination des commissaires aux comptes pour l'exercice 1952 ;

Autorisation à donner aux administrateurs, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par le décret-loi du 25 avril 1935.

Pour assister à cette assemblée ou s'y faire valablement représenter :

Les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la Société, seize jours au moins avant l'assemblée ;

Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège social, cinq jours au moins avant l'assemblée, soit leurs titres, soit les certificats d'immobilisation de ces titres dans une Banque en France ou en Indochine.

Les actionnaires qui désirent se faire représenter à cette assemblée peuvent se procurer une formule de pouvoir chez la Société Auxiliaire pour la Brasserie Outre-Mer, 25, rue du Général-Foy, à Paris.

Pour être valables, les pouvoirs doivent être déposés au siège social, 6, rue Paul-Blanchy, à Saïgon, trois jours au moins avant l'assemblée.

La Société Auxiliaire pour la Brasserie Outre-Mer se chargera de la transmission au siège social des pouvoirs et des certificats d'immobilisation qui lui seront remis avant le 20 avril 1952, dernier délai.

Le conseil d'administration.

BOURSE

(*L'Information financière, économique et politique*, 17 mai 1952)

Compte tenu de l'acompte de dividende de 30 piastres indochinoises net mis en paiement en octobre 1951, le dividende final des BRASSERIES DE L INDOCHINE (Voir « Avis divers ») est de 60 piastres net pour les actions nominatives non regroupées et de 180 piastres pour les actions regroupées. Il se compare à un dividende de 35 piastres distribué au titre de l'exercice 1950 pour les actions non regroupées. L'action regroupée a valu ce jour 17.200 c. 17.050.



Coll. Olivier Galand

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

Société anonyme

Capital social : 94.248.000 piastres indochinoises
divisé en 314.160 actions de 300 piastres chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Fays, Notaire à Saïgon
Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, Saïgon
R.C. Saïgon n° 231

CERTIFICAT NOMINATIF D'ACTIONS DE 300 PIASTRES
entièrement libérées

M^{me} de Pourtalès Béatrix, Jeanne, Marguerite, veuve de M. le comte de Renusson d'Hauteville Roger, Éric, Édouard, demeurant à Martinvast (Manche), château de Martinvast,

est inscrit sur les registres de la société pour quarante-deux actions
Actions nominatives entièrement libérées, jouissance ex-coupon n° 1

le 31 juillet 1952

Un administrateur :

Un administrateur ou par délégation spéciale du conseil d'administration : ?

MORAX, Paris

À SAÏGON,
SEUL LE COUVRE-FEU FAIT LA GUERRE
(*Climats*, 6 août 1952)

Un reportage sur l'Indochine de ROBERT GINÉSY

.....

Au bord des trottoirs, les petites échoppes roulantes distribuent des sodas des B.G.I. (Brasseries et glacières de l'Indochine), du pain avec jambon et saucisson et un choix incroyable de boissons préparées avec les fruits locaux. On vend aussi de la soupe chinoise baptisée vietnamienne. Le vendeur écrase des tiges de bambous pour en obtenir un « jus » qui, mélangé à l'eau, fera une autre boisson. Autour de lui, assis sur de rares tabourets ou accroupis par terre, le bol de riz dans la main, les consommateurs dirigent avec leurs baguettes les grains dans leur bouche qui ne se ferme jamais. Comment mâchent-ils ? Je l'ignore.

.....

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 août 1952)

La Compagnie a souscrit 300.000 actions de 1.000 francs de la « Compagnie Européenne et Africaine ». Celle-ci a changé sa dénomination sociale en « Cie Européenne et Africaine de Brasseries ».

Le capital de cette société a été porté ainsi de 500 à 800 millions. Le conseil est autorisé à éléver le fonds social en une ou plusieurs fois à un milliard.

On sait que les « Brasseries et Glacières de l'Indochine » avaient déjà souscrit les 300.000 actions représentant l'augmentation de capital de 200 à 500 millions de la Compagnie Européenne et Africaine.

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 octobre 1952)

Le conseil d'administration a décidé de procéder à la mise en distribution, à partir du 20 octobre 1952, d'un acompte de dividende au titre de l'exercice 1952.

Le montant de cet acompte a été fixé à : 40 piastres net par action regroupée, tant pour les action au porteur que pour les actions nominatives,

Cet acompte sera payable en piastres aux guichets de la Banque de l'Indochine à Saïgon et en francs, au cours de la piastre, aux guichets de la Banque de l'Indochine à Saïgon, et en francs aux guichets de la Banque de l'Indochine à Paris, Bordeaux et Marseille, contre coupon n° 49 pour les actions non regroupées, et contre coupon n° 2 pour les actions regroupées.

L'impôt indochinois sur le revenu des valeurs mobilières et, pour les actions au porteur, la taxe de transmission échue seront prélevés lors du paiement du solde de dividende de l'exercice 1952.

DOMMAGES DE GUERRE

DÉCISION n° 456.283 du 5 juin 1953 portant désignation d'architectes, d'experts, de techniciens et services d'études habilités à intervenir pour le compte des sinistrés dans la reconstitution des biens endommagés par faits de guerre.

(*Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine*, 11 juin 1953)

.....
Art. 3. — Sont agréés en tant que chefs de service d'études des sociétés nommément désignées et habilités à participer à ce titre aux opérations prévues par la même législation avec les spécialités indiquées :

.....
MM. Chapelle (Albert), avec la spécialité G9 (industries alimentaires : distilleries et brasseries), en remplacement de M. Rollin, pour les Brasseries et glacières de l'Indochine (Nord) ;

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 octobre 1953)

L'exercice 1952 a laissé à la société des résultats en forte augmentation sur les précédents, progression que ne traduit qu'imparfaitement la comparaison des bénéfices nets apparaissant au bilan (96.033.012 piastres contre 80 millions 489.649 piastres en 1951).

En effet, ces profits nets s'entendent après déduction, en faveur des diverses dotations de prévoyance, de sommes sensiblement plus élevées que celles qui y furent consacrées l'année précédente.

On peut évaluer à quelque 112 millions de piastres les sommes consacrées, l'an dernier, aux diverses affectations de prévoyance avant établissement du bénéfice net, alors qu'en 1951, les mêmes affectations avaient absorbé approximativement 80 millions de piastres et la dotation de 1951 au fonds de renouvellement du matériel étant supposée du même ordre qu'en 1952).

Le bilan, à fin 1952, qui se totalise par 584 millions 855.764 piastres contre 419.921.028 piastres à fin 1951, montre d'ailleurs, lui aussi, l'amélioration sensible survenue dans les affaires de la société d'une année à l'autre : si les crééditeur divers se sont accrus de quelque 60 millions de piastres à 165.232.105 contre 105.553.326, cette augmentation se trouve dépassée par celle cumulée des postes représentatifs de l'activité industrielle et commerciale, les débiteurs passant de 83.987.658 piastres à 119.826.011, les stocks de 54.282.864 à 86.198.303 ; par ailleurs, les fonds en caisses et banques (69.674.330 contre 83.483.334) et les bons du Trésor (14 millions 649.329 contre 16.414.764) accusent une diminution de l'ordre de 15,5 millions de piastres, mais au profit du portefeuille-participations et titres qui progresse de 40 millions de piastres environ à 112.690.911 contre 72.672.940.

À noter que la société a fait pourtant, en cours d'exercice, de fortes immobilisations nouvelles puisque leur montant net est passé de 80.221.000 piastres à 140.830.000 piastres, dont 7.116.000 en cours à la fin de l'année. Au surplus, le rapport expose que l'année en cours va bénéficier de l'entrée en fonctionnement de trois nouvelles usines, mais que la demande va rendre nécessaires, dès à présent, de nouvelles extensions.

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1954)

L'assemblée du 31 mars, tenue à Saïgon, a approuvé les comptes de l'exercice 1953 et voté un dividende de 376 \$ I.C. par action nominative et de 368 \$ I.C. par action au porteur, y compris l'acompte de 204 \$ I.C. déjà versé.

L'assemblée extraordinaire a décidé l'augmentation du capital de 94 millions 248.000 \$ I.C. à 188.496.000 \$ I.C. par élévation de 300 à 600 \$ I.C. du nominal des actions.

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1954)

La société a constitué une nouvelle société dénommée « Compagnie européenne et africaine de Brasseries » [Compeab], en vue de permettre un contrôle plus efficace des brasseries africaines auxquelles elle est intéressée.

1954 : capital porté à 188.496.000 piastres
 1955 : transfert du siège à Paris
 Conversion du capital en francs



Coll. Olivier Galand

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
 Société anonyme

Capital social : 94.248.000 piastres indochinoises
 divisé en 314.160 actions de 300 piastres chacune
 Statuts déposés en l'étude de M^e Fays, notaire à Saïgon
 Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, Saïgon
 R.C. Saïgon n° 231

CAPITAL PORTÉ à 188.496.000 PIASTRES I.C.
 par élévation du nominal des actions de 300 à 600 piastres
 Assemblée générale extraordinaire du 31 mars 1954.
 Complément de droit de timbre acquitté par abonnement
 Autorisation publiée par le CONG-BAO VIETNAM du 17 avril 1954

SIÈGE SOCIAL TRANSFÉRÉ À PARIS
 25, rue du Général-Foy.
 CAPITAL 1.884.960.000 francs
 divisé en 314.160 actions de 6.000 fr.
 (Assemblée générale du ? mars 1955)

CERTIFICAT NOMINATIF D'ACTIONS DE 300 PIASTRES
 entièrement libérées

Le Monde, société anonyme d'assurances et de réassurances à primes fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers, à Paris, 54, rue Laffitte est inscrit sur les registres de la société pour cinquante quatre actions

Actions nominatives entièrement libérées, jouissance ex-coupon n° 5
le 15 juillet 1954

Un administrateur : E. de Laboulaye

Un administrateur ou par délégation spéciale du conseil d'administration : ?
MORAX, Paris

AVIS DES AGENTS DE CHANGE

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juillet 1954)

Brasseries et Glacières de l'Indochine. — Le 20 juillet, élévation du nominal des titres de 300 à 600 piastres indochinoises.

1954 (5 octobre) : évacuation-éclair vers Saïgon
du matériel de la [brasserie de Hanoï](#)

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 11 novembre 1954)

La société a souscrit, par voie de compensation de créance, à l'émission des 142.980 actions de 1.000 fr. représentant l'augmentation de capital de 800 millions à 942 980.000 fr. de la Compagnie européenne et africaine de brasseries.

Le conseil de cette dernière société a, d'autre part, été autorisé à porter le fonds social à 1.200 millions.

1954-1955 : création des [BRASSERIES ET GLACIÈRES D'ALGÉRIE](#)



Coll. Olivier Galand

Bière Hommel blonde spéciale
I.D.E.O. Saïgon (donc après 1954).



[Coll. Olivier Galand](#)
Bière Larue. Bière non pasteurisée. Cachet de garantie.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 février 1955)

On verra ci-après (Nouvelles Financières) que les BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE qui changent de mains à 25.510, s'apprêtent à prendre diverses mesures, notamment le transfert en France du siège social. En fait, depuis plusieurs années, la Société procéda à une répartition géographique beaucoup plus étendue de ses actifs.

Nouvelles financières

À l'assemblée extraordinaire du 8 mars qui se tiendra à l'issue de l'assemblée ordinaire, il sera proposé de transférer le siège social en France.

Le conseil sollicitera également l'autorisation de porter éventuellement le capital au double de son montant actuel (188.496.000 piastres), soit par souscriptions en espèces, soit par transformation de préserves, en une ou plusieurs fois.

La conversion en francs du capital et des postes du bilan figure également à l'ordre du jour.

AU COMPTANT
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 mars 1955)

Le 8 mars, les BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE ont décidé le transfert du siège social en France et la conversion en francs métropolitains du capital : le fonds

social se trouvait ainsi fixé à 1.884.960.000 fr. La société entendait ainsi souligner le fait qu'elle constitue désormais un ensemble en Europe et en Afrique, indépendamment de l'Indochine.

L'action termine à 39.400 c. 28.700 hier et 27.150 mercredi.

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
Assemblées générales du 8 mars 1955
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mars 1955)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 8 mars 1955 à Saïgon, a fixé le dividende de l'exercice 1954 à 495 piastres brut par action regroupée et a chargé le conseil d'administration de fixer l'époque et les modalités de paiement de ce dividende. compte tenu de l'acompte de 204 piastres par action regroupée mis en paiement le 20 septembre 1954 et après déduction des impôts en vigueur.

L'assemblée générale extraordinaire, tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a décidé le transfert du siège social à Paris.

BALO
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 octobre 1955)

REGROUPEMENT D'ACTIONS

Brasseries et Glacières de l'Indochine : regroupement des 942.480 actions anciennes en 314.160 actions nouvelles de 6.000 fr.

AU COMPTANT
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 décembre 1955)

La prise de participation des BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE (22.400 contre 22.450) dans l'UNION DES BRASSERIES est maintenant confirmée.

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE
[Desfossés 1956/1908]

S.A., 1927.

Siège social : 25, rue du Général-Foy, Paris (9^e).

Denis (Étienne), 555 (Charb. Tonkin), 1324 (pdt SIPEA), 1744 (Maurel & Prom), 1832 (v.-pdt Cie fr.-indoch.), 1908 (pdt BGI), 1962 (Ét. Therm. Vichy).

Palanque (Louis), 1324 (SIPEA), 1791 (Thanh-Tuy-Ha), 1904 (Brass. Cameroun), 1908 (v.-pdt BGI).

Plossu (Albert), 1902 (Branoma), 1905 (Brass. ouest africain), 1907 (repr. Cie europ. et afric. de brasseries-Comeab au conseil de Bracodi), 1908 (adm.-dir. BGI), 1962 (Ét. thermal de Vichy).

Challamel (Alexandre), 1908 (BGI).

Filaine (Gaston), 1908 (BGI).

Gaston-Dreyfus (René)[1886-1969][banquier à Paris], 1552 (pdt Carr. maroc.), 1759 (Comptoir français du Maroc), 1901 (v.-pdt Brass. Maroc), 1902 (Brass. Nord-Maroc.), 1904 (Brass. Cam.), 1905 (v.-pdt Brass. Ouest afr.), 1907 (v.-pdt Bracodi), 1908 (BGI), 2193 (Pap. de Paris).

Hommel (Maurice)[apport Brass. Hommel, de Hanoi], 1908 (BGI).

Murtin (Henri)(anc. dir. des BGI à Hanoi, puis à Saïgon. Frère du général de l'armée de l'air Louis Murtin 1904-1966), 1908 (BGI), 1962 (Ét. thermal de Vichy).

Denis frères.

Salato (Gérard), 924 (comm. cptes suppl. Continental Parker), 1072 (comm. cptes Bajac), 1908 (comm. cptes BGI).

Fiduciaire d'Indochine (Société), 463 (comm. cptes Chalandage et remorquage Indochine), 1908 (comm. cptes suppl. BGI).

CAPITAL SOCIAL : 1.884.960.000 fr., divisé en 314.160 actions de 6.000 fr.

À l'origine, 1.500.000 piastres, en 75.000 actions dont 50.000 d'apports. Porté à 1 million 650.000 piastres en 1927 ; à 1.960.000 piastres en 1929 ; à 2.018.000 piastres en 1932 par création de 2.900 actions remises en rémunération d'apports. Réduit en 1936 à 1.816.200 piastres par remboursement en espèces de 2 piastres par action, dont le nominal a été ramené de 20 à 18 piastres. En décembre 1937, réduit à 1.614.400 piastres par le remboursement de 2 piastres par action (nominal réduit de 18 à 16 piastres). En janvier 1938, porté à 2.138.000 piastres par 1^o l'augmentation de 96.000 piastres (6.000 actions d'apport) ; 2^o augmentation de 427.600 piastres (restitution partielle de primes d'émission) par remise de 1 action nouvelle pour 4 anciennes. Porté en 1940 à 2.405.250 piastres par incorporation au capital de 267.500 piastres prélevées sur les primes d'émission et la réserve et l'élévation de 16 à 18 piastres du nominal des actions. Porté à 3.534.300 piastres en mars 1942 par incorporation au capital de 1.129.050 piastres prélevées sur les réserves et la création de 62.725 actions de 18 piastres dont 30.000 destinées à la conversion titre pour titre des parts en actions et le solde distribué aux porteurs d'actions (1 nouv. pour 5 existantes). Porté à 4.712.400 piastres en décembre 1942 par l'incorporation au capital de 1.178.000 piastres prélevées sur la réserve spéciale et l'élévation de 19 à 20 piastres du nominal des actions. Porté en 1947 à 9.424.800 piastres par création de 235.620 actions nouvelles de 20 piastres réparties gratuitement (1 pour 1) ; puis en 1949 à 14.137.200 piastres par élévation du nominal de 20 à 30 piastres. Porté en 1949 à 37.699.200 piastres par élévation du nominal de 30 à 40 piastres et par création de 471.240 actions de 40 piastres attribuées gratuitement (1 nouv. pour 1 anc.). Porté en 1950 à 70.686.000 piastres par élévation du nominal à 75 piastres. Porté en 1951 à 94.248.000 piastres par élévation du nominal à 100 piastres, puis actions regroupées en titres de 300 piastres à partir du 21 janvier 1952. Porté en 1954 à 188.496.000 piastres par élévation du nominal converti en francs en 1955.

en milliers de \$	Bénéfice nets	Dividende total
1946	3.857	3.760
1947	6.772	6.493
1948	13.506	13.014
1949	38.862	32.517
1950	49.367	45.496
1951	80.490	78.028
1952	96.033	96.311
1953	173.087	172.347
1954	180.328	171.398
1954 (30 sept)		

Brasseries et Glacières de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 août 1956)

Le transfert du solde du dividende de l'exercice 1954 n'a pas encore été obtenu et l'on ignore à ce jour quelle part des bénéfices réalisés au Vietnam en 1955 pourra être transférée.

Dans ces conditions, le conseil de la société a remis au quatrième trimestre la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Brasseries et Glacières de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 octobre 1956)

Les transferts de bénéfices des sociétés françaises exploitant au Viêt-Nam, suspendus depuis le 1^{er} janvier 1955, ont repris après l'ouverture du marché des devises à accès limité, institué le 1^{er} juillet 1956 à Saïgon par le gouvernement du Sud-Viêt-Nam

La société ayant obtenu sur ce marché le transfert des bénéfices de l'exercice 1955, le conseil d'administration a décidé :

— de mettre en paiement un acompte de dividende de 1.182 francs net, correspondant aux sommes ainsi transférées.

(Cet acompte sera mis en paiement à partir du 22 octobre 1956, aux guichets de la Banque de l'Indochine, à Paris, contre coupon n° 7 pour les actions regroupées, et contre coupon n° 54 pour les actions non regroupées) ;

— de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle dans la deuxième quinzaine de décembre 1956 pour arrêter les comptes de l'exercice 1955 et fixer le dividende définitif en fonction des transferts complémentaires, qui pourraient être accordés entre temps.

Le solde du dividende de l'exercice 1954 n'a pu être mis en paiement, aucun transfert n'ayant pu être obtenu à ce titre et il sera demandé à l'assemblée générale d'en prendre acte.

COMPAGNIE FERMIÈRE
DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 novembre 1956)

Outre la relative étroitesse du marché, le titre a bénéficié encore d'un autre facteur de hausse : le désir de certains groupes de s'assurer une participation importante au capital de la Compagnie. Tel a été notamment le cas des Brasseries et Glacières de l'Indochine, qui, désireuses de réinvestir dans une affaire métropolitaine intéressante une partie de leurs disponibilités, ont procédé à des achats importants. Elles disposent maintenant de quatre sièges au conseil d'administration. Ces sièges sont occupés par MM. Étienne Denis, président des Brasseries et Glacières de l'Indochine, président de l'Indochinoise pour les eaux et l'électricité en Annan, vice-président de la Compagnie Franco-Indochinoise et administrateur des Charbonnages du Tonkin, MM. Henri Murtin et Albert Plossu, administrateurs des Brasseries et Glacières de l'Indochine, et M. Ivan Loiseau.

Brasseries et Glacières de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 décembre 1956)

À l'assemblée ordinaire du 20 décembre, le président a fait des déclarations sur les participations de la société. Celles-ci se décomposent comme suit : Brasseries de Tunisie, 35 % du capital ; Brasseries d'Algérie, 80 % ; Brasseries d'Oran, 9 % ; Brasseries Nord-Marocaines, 10 à 12% ; Brasseries du Maroc, 14% ; Brasseries de Dakar, 14 %;

Brasseries d'Abidjan, 10 % ; Brasseries du Cameroun, 50 % ; Brasseries de la Comète, 17 % ; Union de Brasseries, 28 %. La participation des Brasseries et Glacières de l'Indochine dans la Compagnie fermière de l'Établissement thermal de Vichy s'élève à un peu plus de 30 %.

Les comptes de 1955 ont été approuvés par l'assemblée. Dividende brut voté : 3.225 francs par action regroupée net a déjà été versé. Le solde sera payé sur lequel un acompte de 1.182 francs le 26 décembre à raison de 1.269 francs net.

L'assemblée extraordinaire a mis les statuts en harmonie avec la législation métropolitaine.

Brasseries et Glacières de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juillet 1957)

L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée en novembre prochain.

La direction des Finances du Vietnam a maintenu pour le transfert des bénéfices réalisés en 1956 les dispositions dont la Société a profité pour l'exercice précédent ; en revanche, le gouvernement cambodgien n'a pas encore autorisé le transfert des bénéfices réalisés en 1955 et 1956.

Au cours du premier semestre 1957, les ventes de glace ont sensiblement fléchi au Vietnam, mais les productions de bière et de boissons gageures sont en augmentation sur la période correspondante de 1956.

Au Cambodge, les ventes de bière provenant de la brasserie de la Société au Vietnam ont diminué en raison des difficultés vraisemblablement passagères, entre les deux pays ; par contre, les ventes de boissons gazeuses fabriquées dans l'usine de Phnom-Penh marquent une progression très appréciable.

Les renseignements reçus sur la marche des sociétés dans lesquelles les BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE ont des participations sont satisfaisants :

Les brasseries d'Afrique du Nord ont solidement maintenu leur position commerciale et les ventes de certaines d'entre elles sont en forte progression.

En Afrique noire, toutes les brasseries signalent un accroissement important des ventes de bière et de boissons galeuses.

En France, les récentes chaleurs ont eu leur répercussion sur la consommation ; les brasseries et sociétés d'eaux minérales en ont heureusement profité.

Brasseries et Glacières de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 novembre 1957)

Le bénéfice de l'exercice 1956 ressort à 997.326.499 fr. contre 1.122 millions 298.835 fr. en 1955 affectation aux réserves et provisions. Le conseil proposera à l'assemblée du 22 novembre de distribuer un dividende de 2.845 brut contre 3.225 francs.

Brasseries et Glacières de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 novembre 1957)

L'assemblée du 21 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1956 se soldant par un bénéfice net de 997 millions 326.499 fr. et voté le dividende net prévu de 2.200 francs par action.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 2 décembre.

L'assemblée a approuvé notamment les dotations faites aux postes provision pour différence de change et Provision pour risques de non-transfert, ainsi qu'une dotation de 400 millions de francs au poste Provisions diverses ; elle a ratifié, d'autre part, le virement de 300 millions de francs du compte Réserve générale au compte Réserve pour reconversion, portant ce dernier à 1.500 millions de francs.

Le rapport du conseil signale que les ventes de bière, de boissons gazeuses et de glace au Vietnam sont restées importantes, bien qu'elles accusent une certaine diminution par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, un redressement très sensible est constaté en 1957.

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 8 février 1958)

La Société auxiliaire pour la Brasserie outre-mer, filiale de la Société, vient de porter son capital d'un million à 8 millions de francs par voie de capitalisation directe d'une partie des bénéfices de l'exercice 1956, au moyen, d'une part, de l'élévation de 5.000 à 10.000 francs de la valeur des parts et, d'autre part, par l'attribution gratuite de 600 parts de 10.000 francs.

À la suite de cette opération, le capital est réparti comme suit ; 744 parts aux Brasseries et Glacières de l'Indochine, 48 à la Sté des Entrepôts Frigorifiques d'Indochine et 8 à la Société Denis Frères.

BRASSERIES ET GLACIÈRES D'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 octobre 1958)

Au cours de l'assemblée ordinaire du 16 octobre, le président, M. Étienne Denis a indiqué que les perspectives de l'exercice 1958 étaient satisfaisantes.

En Indochine, les quantités de bière fabriquées sont en légère augmentation sur l'an dernier et si les charges apparaissent comme étant légèrement plus élevées, on n'a pas le sentiment cependant que les bénéfices soient inférieurs à ceux de 1957.

De leur côté, les premières indications reçues, sur les titres de participation, sont bonnes et il y a tout lieu de penser que le conseil présentera l'année prochaine à cette même époque un bilan favorable.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1957 se soldant par un bénéfice de 1.027.027.538 fr.

Le dividende, qui a été fixé à 2.200 fr. I net par action, sera mis en paiement à partir du 6 novembre, contre remise du coupon n° 10.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Étienne Denis et Henri Martin.

BRASSERIES ET GLACIERES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} novembre 1958)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, convoquée le 16 octobre 1958 à Paris, a valablement délibéré et a approuvé les comptes de l'exercice 1957.

Le dividende de cet exercice a été fixé à 2.878 fr brut par action soit, compte tenu des impôts en vigueur, 2.200 fr. net.

Ce dividende sera mis en paiement contre coupon ne 10, à partir du 6 novembre 1958, aux guichets de la Banque de l'Indochine.

Brasseries et Glacières de l'Indochine
(L'Information financière, économique et politique, 8 janvier 1959)

Au cours de sa dernière séance, le conseil de cette société a coopté comme administrateurs la BANQUE DE L'INDOCHINE et la COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ.

BRASSERIES ET GLACIÈRES D'INDOCHINE
(L'Information financière, économique et politique, 15 octobre 1959)

Selon les statistiques publiées par la société à Saïgon, les chiffres de vente de ses produits au Vietnam pendant la période de 1954 à 1958 se sont élevés à 2 millions 528.046 hl. de bière, 1.152.303 hectolitres de boissons gazeuses et 601.810 tonnes de glace. Durant la même période, la société a exporté vers le Cambodge 203.073 hectolitres de bière.

BRASSERIES ET GLACIÈRES D'INDOCHINE
(L'Information financière, économique et politique, 17 octobre 1959)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 15 octobre. En réponse aux questions posées, le président a notamment indiqué, à propos de la Société des Nouvelles Brasseries de Paris, qu'il sera vraisemblablement procédé à une nouvelle augmentation de capital de cette société — porté récemment de 500 millions à 1 milliard — mais il ne sera pas fait appel aux actionnaires des Brasseries et glacières de l'Indochine.

Les travaux de cette nouvelle brasserie seront vraisemblablement terminés vers juin 1960 et on peut envisager que les livraisons débuteront entre juillet et octobre de l'année prochaine.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1958, et fixé, comme prévu, le dividende net à 2.400 francs.

Rappelons que le bénéfice net ressort à 1.142.414.152 fr. contre 1 milliard 27.027.538 fr en 1957.

BRASSERIES ET GLACIÈRES D'INDOCHINE
(L'Information financière, économique et politique, 5 novembre 1959)

Rappelons que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 octobre 1959 a fixé le dividende de l'exercice 1958 à 3.374 fr. brut par action, soit, compte tenu des impôts en vigueur 2.400 fr. net.

Ce dividende sera mis en paiement contre coupon n° 11 à partir du 9 novembre 1959, aux guichets de la Banque de l'Indochine.

Brasseries et glacières de l'Indochine
(L'Information financière, économique et politique, 22 décembre 1959)

Le conseil a décidé de porter le capital de 1.884.960.000 fr. à 3 milliards 141.600.000 fr. par incorporation de la réserve de réévaluation et de diverses provisions, au moyen de l'élévation de 6.000 à 10.000 francs, avec jouissance du 1^{er} janvier 1960, de valeur nominale des actions.



Coll. Olivier Galand
Étiquette sirop d'orange.

DÉMARRAGE DE L'USINE DE DRANCY DES NOUVELLES BRASSERIES DE PARIS

(*Journal des finances*, 30 décembre 1960)

Marché très calme sur les actions Brasseries de l'Indochine qui se traitent inchangées à 1.010. On a fait 1.270 au plus haut cette année. Les affaires du groupe marchent très bien et les résultats seront encore cette année fort satisfaisants. Le financement de l'usine de Drancy de sa filiale les Nouvelles Brasseries de Paris, assuré sans concours extérieurs, montre quelle peut être la puissance financière de la société. L'usine, qui fabrique la bière de table « 33 », coûte près de 30 millions de NF.

Les intérêts des Brasseries de l'Indochine se trouvent à présent répartis entre la métropole : 42 %, l'Indochine : 40 %, et l'Afrique 18 %. C'est principalement en Algérie que les bénéfices africains du groupe sont importants grâce à sa filiale, les Brasseries et glacières d'Algérie.

Rappelons que la Source Perrier* détient une participation de 20 % dans le capital des Brasseries de l'Indochine.

Catherine HODEIR,

Stratégie d'Empire : le Grand patronat colonial face à la décolonisation,

Paris : Éd. Belin, 2003, p. 163.

Face à l'intransigeance du gouvernement Diem, le grand patronat « indochinois » redécouvre les vertus de la solidarité entre les entreprises. Pour fonctionner, les BGI ont besoin d'importer plusieurs millions de bouteilles par an. Le ministre de l'Économie du Sud-Vietnam informe leurs dirigeants qu'elles coûtent trop cher au pays et qu'elles doivent construire une verrerie sur place. Or, il y a un problème : la concurrence avec la Soffo. Celle-ci réussit à évacuer de Haïphong sur Saïgon la totalité du matériel des Verreries d'Extrême-Orient et compte bien recommencer à produire.

Étienne Denis et Edmond Giscard décident alors de s'associer : la nouvelle verrerie commence à produire en 1961.

Absorption des NOUVELLES BRASSERIES DE PARIS par l'Union de brasseries, issue de l'absorption en 1930 de la brasserie Karcher, de Paris, par la Brasserie de l'Espérance, d'Ivry-Port, suivie de l'absorption de la Brasserie des Moulineaux (1941) et de la [Nouvelle Gallia](#), de Paris (1963). Puis en 1969, des Brasseries du Phénix à Marseille-La Valentine, Rinck et Velten à Lyon, et la Comète. Enfin de Pelforth en 1980... Le tout racheté dans les années 1968 par Heineken.

1966 : les BGI cèdent la Cie fermière de l'établissement thermal de Vichy à Perrier.

1966 (juin) : participation dans la [SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE VERRERIE](#)

1972 : la Banque de l'Indochine cède ses actions BGI pour racheter ses propres actions auprès de La Paternelle.

(*Entreprise*, novembre 1972)

- l'Union de Brasseries (339 millions de F de CA en 1970), contrôlée par les Brasseries et glacières de l'Indochine, regroupe actuellement dix entreprises. Elle représente 15 % du marché.
-

1973 : création des **BRASSERIES ET GLACIÈRES DU LAOS**

1974 : la Paternelle fusionne avec la Cie du Midi et rachète auprès de Lazard la société Fincosa qui détenait les anciennes actions BGI de la famille Larue et d'autres acquises en Bourse.

1974 (novembre) : nationalisation des **BRASSERIES ET GLACIÈRES D'ALGÉRIE**

Suite :

1975 : les Brasseries et glacières de l'Indochine deviennent « **internationales** » :